

Causalité et explication : vers une nouvelle approche¹

par

Alexandra Kratschmer

1. Notre propos

A l'aide d'une analyse propositionnelle («proposition» entendue ici comme unité de contenu sémantique) cherchant à expliciter les relations sémantico-logiques centrales implicites aux concepts *linguistiques* complexes causal, concessif, consécutif, corrélatif, hypothétique, final et «occasionnel», on se propose de démontrer qu'il existe une différence sémantico-logique nette entre la causalité et les concepts restants.

Le terme «causalité» (en tant que concept extra-linguistique) dénote une relation déterminée (à statut discuté) entre des phénomènes du monde. Le terme «causalité» (en tant que concept linguistique) dénote, pour nous, une stratégie explicative parmi d'autres, construite sur une structure *référentielle* particulière : en se servant de la stratégie de l'explication causale, le producteur d'un texte (écrit ou oral) *stipule* qu'il existe un lien (causal) entre deux ou plusieurs phénomènes du monde auxquels il se réfère ainsi «directement». Selon nous, la «causalité en tant que concept linguistique» ne doit pas être définie à travers des critères extra-linguistiques (voir le point 7 de nos arguments à ce propos).

Une autre stratégie explicative consiste en la référence non aux phénomènes du monde, mais à l'univers logico-cognitif, plus exactement à la structure ordonnée que l'on attribue à cet univers. Selon nous, les concepts linguistiques concessif, consécutif, corrélatif, hypothétique, final et «occasionnel» sont à analyser comme faisant partie des *relations logiques* (= relations entre des jugements, des «propositions», «proposition» entendue ici comme unité dans une déduction logique). On les classe parmi les relations parallèles au syllogisme, construction logique avec laquelle ces relations

partagent, d'ailleurs, des traits logiques centraux; notamment, leur construction sur une série de propositions interprétables comme prémisses majeures, mineures et conclusions formant des déductions logiques avec aussi le fait qu'ils demandent un travail d'inférence de la part de l'interlocuteur/lecteur. Le producteur d'un texte qui se sert d'une telle stratégie explicative se réfère ainsi à une *description logiquement structurée* du monde phénoménologique (auquel il ne se réfère qu'«indirectement») dont la structure sert de base pour l'explication à donner.

En contraste avec la causalité (linguistique), les concepts linguistiques concessif, consécutif, corrélatif, hypothétique, final et «occasionnel» n'ont aucune contrepartie dans le monde extra-linguistique : ils sont par définition des concepts logico-abstraites qui nous aident à structurer notre univers cognitif et par là linguistique.

2. Pour situer notre champ de recherche

Notre champ de recherche est constitué par les *stratégies d'explication*, cela veut dire les mécanismes linguistiques dont nous nous servons pour donner des *causes*, des *raisons* et des *motifs* de «quelque chose» (on reste volontairement très vague pour le moment).

Notre description se situe au niveau des structures sémantico-logico-cognitives, cela veut dire que ce n'est pas le fonctionnement discursif ou pragmatique des explications qui nous intéresse en priorité (pour une telle approche pragmatique de la causalité en français voir Torck 1996). Soulignons tout de suite, que pour nous, l'«explication» et l'«argumentation» sont des concepts nettement distincts : par «explication» on entend des structures *sémantiques* particulières, alors que l'«argumentation», pour nous, dénote les effets *pragmatiques* de certaines structures linguistiques (déclenchés par leur sémantique ou leur forme de surface). L'«explication» *peut* donc avoir comme effet pragmatique l'«argumentation», cela veut dire la manipulation plus ou moins réussie de l'univers de croyances de l'interlocuteur. Il est à noter qu'en littérature, on trouve souvent une autre distinction : l'«explication» entendue comme le fait de donner des «causes extralinguistiques» et l'«argumentation» comme celui de donner des «raisons de dire» (voir plus loin les points 5 et 8). D'un point de vue heuristique, nous considérons comme fondamental de distinguer le côté sémantique du côté pragmatique dans la description des faits linguistiques en question et pour cela, de chercher à élucider l'ambiguïté terminologique.

Soulignons enfin que notre approche descriptive est une approche globalisante : on s'intéresse à l'«architecture sémantique» globale du texte comme produit final et non pas à la dynamique «énoncé par énoncé» des étapes de la (re)construction interprétative entreprise par l'interlocuteur ou le lecteur

(comme la décrit, par exemple, l'*approche de la pertinence* de Sperber/Wilson 1986).

3. Notre corpus

Notre modèle descriptif des explications a été développé et testé au cours d'une analyse propositionnelle détaillée des «*Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*» de Montesquieu (1734). Notre but ayant été d'analyser le rôle des explications causales dans un texte entier, le choix du texte est tombé sur les *Considérations* parce qu'il s'agit d'un texte fortement explicatif (ce qui, d'ailleurs, ressort déjà de son titre programmatique) et d'un texte d'une longueur suffisante (140 pages dans l'édition de la Pléiade), mais en même temps gérable. Partant des explications «causales», on s'est vite rendu compte de la variété des stratégies explicatives et surtout de cette bipartition référentielle entre *phénoménologie* et *logique*.

Notre corpus définitif comporte environ 1160 contextes explicatifs (mais nos conclusions théoriques se basent sur un nombre encore plus élevé de contextes analysés dans des études préliminaires).

En ce qui concerne la pertinence d'un texte du XVIII^e siècle comme corpus d'une étude moderne, il faut noter que les phénomènes observés sont les mêmes que ceux observés par des études sur un matériau français contemporain (on renvoie encore à Torck 1996).

4. La base théorique de notre appareil descriptif

4.1. Causes vs raisons.

Dans le langage de la philosophie et de la théorie de la science, on rencontre une terminologie exacte qui fait des distinctions très précises quant à la nature de l'explication (EPW 1, p. 654) :

| | | |
|---|----|--|
| fr. <i>cause(r) – effet</i> | vs | fr. <i>raison – conséquence/conclusion</i> |
| angl. <i>(to) cause – effect</i> | | angl. <i>reason/ground – consequence</i> |
| all. <i>Ursache (verursachen) – Wirkung</i> | | all. <i>Grund – Folge</i> |

La colonne de gauche se réfère aux liens entre des *phénomènes du monde* : un *phénomène* 1 (par exemple *la pluie*) *cause* un *phénomène* 2 (par exemple *l'inondation de la ville X*) qui en est l'effet. La colonne de droite se réfère aux liens entre des *jugements* ou des *propositions* à l'intérieur d'une *déduction logique*. Le modèle prototypique (remontant à Aristote) en est le *syllogisme*, où une *prémisse majeure* (une *loi*) est combinée avec une *prémisse mineure* (un *cas*) pour en *déduire* une *conclusion* (un *résultat*; les notions entre parenthèses représentent la terminologie usuelle de la théorie de la science; EPW 1, p. 581s). Le lien entre les prémisses (majeure ou mineure) et la conclusion

est un lien au niveau du raisonnement logique (il est indépendant du monde). Ainsi *Tous les hommes sont mortels* (prémisse majeure) se combine avec *Socrate est un homme* (prémisse mineure) pour nous permettre d'en déduire que *Socrate est mortel* (conclusion). Une autre notation (plus «moderne») du même contexte dans sa forme générale peut être la combinaison de la constatation d'une loi en forme d'implication² : $p \rightarrow q$ (p = «antécédent» ou «condition», q = «conséquent», « $p \rightarrow q$ » = «implication») avec la constatation d'un cas p qui permet la constatation d'un résultat q .

Il faut néanmoins noter que, selon une version (parmi d'autres) de la théorie de la science (Hempel, Popper), les liens causaux dans le monde suivent des lois fixes et sont décrits à travers une référence à une loi générale («covering law model», modèle explicatif qui correspond plus ou moins à un syllogisme (EPW 1, p. 581s)). Mais il s'agit là d'un modèle heuristique qui ne remet pas en question la distinction entre phénoménologie et logique. Pour un panorama historique de la discussion sur le statut ontologique et épistémologique de *cause*, *causalité* dans les diverses disciplines scientifiques, voir Kratschmer, en préparation.

En ce qui concerne notre propos, nous considérons comme extrêmement important de garder, sur le plan méthodologique, cette séparation «cause vs raison», tout en soulignant la frontière floue et imprécise qui existe dans l'usage linguistique (quotidien et scientifique) concret : les termes *cause*, *raison* et autres sont, par exemple, souvent considérés et appliqués comme synonymes.³ En ce qui nous concerne, nous appelons «causes» les unités sémantiques explicatives données dans une *explication causale* et «raisons» les unités sémantiques explicatives données dans une *explication logique* (voir le point 7 pour notre classification de dates linguistiques en «explications causales» et «explications logiques»). Soulignons aussi qu'une «relation causale (linguistique)» ainsi qu'une «relation logique», pour nous, ne se définissent pas à travers des critères extra-linguistiques, mais à travers des mécanismes de référence aux unités explicatives : référence «directe» au monde des phénomènes pour la première vs référence à l'univers logique pour la seconde et, par ce biais, référence «indirecte».

Pour pouvoir rendre compréhensible notre appareil descriptif de base, il faudra d'abord présenter d'autres distinctions provenant de la philosophie du langage, ce que l'on fera ci-dessous.

4.2. *Etats de choses vs événements.*

La distinction entre «état de choses» et «événement» provient de certains courants de la philosophie du langage.⁴ Il faut néanmoins souligner tout de suite que la discussion à propos des statuts ontologique et sémantique (descriptif), soit de la notion d'événement (voir Casati/Varzi 1996), soit de la

notion d'état de choses (voir HWP 8, p. 1102ss), est loin d'être terminée. Pour cette raison, il n'en existe pas (encore) de notation «standardisée». Un événement (all. *Ereignis*) est souvent défini comme unité de base ontologique (au même niveau de l'état : all. *Zustand*), laquelle peut être quantifiée et prédiquée. La notation sémantique de Davidson (1967, p. 14) serait par exemple «x (Kicked(Shem, Shaun, x))» où x représente un événement «Shem kicked Shaun». Comme réalisations linguistiques typiques de cette catégorie, Kevin Mulligan (communication personnelle) compte par exemple les syntagmes dépendant de verbes de perception : (*Jean voit*) *Marie traverser la rue*. L'événement serait la seule catégorie ontologique capable de «causer» quelque chose (ce quelque chose étant encore un événement). D'un autre côté, un état de choses (all. *Sachverhalt*) serait une unité ontologique supérieure à l'événement, dont la description sémantique se réaliserait à travers une proposition (correspondant à «Satzsinn» selon Frege). Comme réalisations linguistiques typiques de cette catégorie, Kevin Mulligan (communication personnelle) compte par exemple des phrases objectives comme (*Jean voit*) *que Marie traverse la rue* ou des noms déverbaux comme le «traversement» de la rue par Marie. Un état de choses ne peut pas être une cause, étant donné qu'il s'agit d'une unité qui se trouve à un niveau supérieur au niveau des relations cause-effet.

Loin d'être une distinction claire, acceptée et indiscutable, cette distinction entre événement et état de chose pourrait néanmoins étayer davantage notre distinction entre explications causales et explications logiques : les explications causales seraient construites sur des descriptions d'événements et les explications logiques seraient construites sur des descriptions d'états de choses (sous forme de propositions).

4.3. La logique monotone vs la logique non-monotone.

A l'intérieur des explications logiques, nous nous servons d'une autre distinction provenant de l'univers de la logique : la distinction entre logique monotone et logique non-monotone.⁵ On en donnera seulement une idée très sommaire en soulignant que l'on n'a pas l'intention de contribuer à la discussion théorique du sujet et que l'on exploitera d'ailleurs d'une manière assez peu orthodoxe l'idée centrale derrière la notion de non-monotonie. Notre application choquera peut-être des adeptes plus orthodoxes, mais elle nous semble néanmoins tout à fait capable de rendre compte, sur le plan descriptif, de certains faits linguistiques (voir point 9.2.2.3). La logique non-monotone s'est développée en quête de modèles du raisonnement du sens commun plus appropriés (par opposition aux raisonnements de la logique formelle). Dans la logique formelle, monotone, un élargissement de l'ensemble des prémisses conduit à celui de l'ensemble des conclusions. Ce qui

n'est pas le cas pour le raisonnement non-monotone. Pour les raisonnements quotidiens, on se base, faute de mieux, sur un ensemble incomplet de prémisses («raisonnements à défaut»⁶), ce qui peut amener, au cas où nous pouvons élargir notre savoir par une nouvelle prémisse jusqu'alors inconnue, à ce qu'une conclusion antérieure doive être annulée (ceci étant impossible dans la logique monotone; voir van der Hoek/Witteveen 1996, p. iii). Une prémisse (majeure) «tous les oiseaux volent» combinée avec une prémisse mineure «Tweety est un oiseau» nous amenera traditionnellement à la conclusion «Tweety vole». Si nous prenons, dans un deuxième mouvement, connaissance d'une prémisse ultérieure «Tweety est un pingouin», nous sommes forcés d'annuler notre première conclusion pour y substituer la conclusion «Tweety ne vole pas» (exemple pris de Moeschler 1996-97).

4.4. Actions vs événements.⁷

Toujours à l'intérieur des explications, il faut tenir compte d'une différence qui vient cette fois du monde de la psychologie et de la philosophie de l'esprit. C'est la distinction entre les *actions humaines* (rationnelles, intentionnées, préméditées, motivées, etc.) et les *événements «physiques»* qui se produisent dans le monde sans que l'on puisse en confier la responsabilité⁸ à un agent humain. Il est à noter qu'il ne s'agit pas là de l'événement selon Davidson, bien que ces deux sortes d'événements puissent naturellement coïncider dans un cas concret. Étroitement lié à ce concept d'action est le concept d'«intention» (voir M.E.G. Anscombe pour une analyse de ce concept; elle définit «intentional action» comme «subclass of the events in a man's history»; elle a aussi un concept «unintentional action»: Anscombe 1957, p. 84 – sa terminologie diffère donc de la nôtre).

Alors que, selon notre analyse, on serait dans le monde des explications logiques aussitôt que nous avons à faire à des contextes impliquant des explications motivationnelles des actions rationnelles humaines (contextes finaux, motifs, buts, occasions, etc., voir point 9.2.2.5), les événements «physiques» peuvent figurer dans des contextes explicatifs causaux ainsi que logiques suivant le choix du producteur du texte de présenter son lien explicatif comme lien entre phénomènes ou comme lien entre prémisses et conclusion. Les actions humaines, bien entendu, peuvent aussi faire partie d'une explication causale ou logique non-motivationnelle: les actions sont alors comme vues de l'extérieur, comme des événements quelconques, abstraction faite des raisonnements intérieurs à l'esprit de l'agent. Avec les explications motivationnelles, on se trouve dans le domaine de la logique actionnelle qui suit, elle aussi, les structures syllogistiques des explications logiques selon notre analyse (voir point 9.2.2.5).

5. Quelques distinctions comparables (mais non identiques) dans la littérature

Dans les nombreux ouvrages consacrés à la causalité, à l'explication et à l'argumentation, on trouve souvent des distinctions similaires aux nôtres, mais non identiques. On en donnera une liste non-exhaustive ci-dessous, et, après la présentation de notre propre système (les points 6 et 7), on se limitera (au point 8) à la discussion du système descriptif de Van Dijk 1977, qui semble particulièrement adéquat pour relever les particularités de notre système.

- Davidson 1967 : expression de cause vs explication (relation entre «statements» et non pas entre événements).
- Vendler 1967 : cause/état de choses («imperfect nominals») vs effet/événement («perfect nominals»).
- Dakin 1970 : explications causales vs explications de contraintes (règles sociales).
- Anscombe 1984 : cause («externe») vs argument («créé par le discours»).
- Schiffrin 1985 : causalité externe («facts») vs causalité interne («speaker's inferences»).
- Lowe 1987 : causes vs raisons (pour actes de langage et pour actions).
- Plantin 1990 : cause logique (basée sur loi «naturelle») vs argumentation (basée sur conventions sociales argumentatives).⁹
- De Beaugrande/Dressler 1981 : cause («Ursache» : «condition nécessaire d'un phénomène») vs facilitation («Ermöglichung» : «condition suffisante d'un phénomène») vs raison («Grund» : «relation où une action humaine est une réaction raisonnée à un fait précédent»).
- Previtera 1996 : cause physique vs motif de faire vs motif de dire.

Les différences les plus fréquentes entre les systèmes cités et le nôtre sont dues 1) au fait qu'ils se basent souvent sur des critères définitoires extralinguistiques : par exemple Plantin, De Beaugrande/Dressler, Previtera (nos critères concernent les stratégies référentielles) et 2) aux positions divergentes de certaines frontières classificatrices (chez Anscombe par exemple, «argumentation»¹⁰ correspond à notre «explication logique»; chez Schiffrin, De Beaugrande/Dressler et Previtera, «causalité» correspond à notre concept superordonné d'«explication»).

6. Notre modèle descriptif

6.1. La proposition.

On se sert d'un modèle propositionnel inspiré par Metzeltin/Jaksche 1983 ainsi que par Metzeltin 1997, avec des simplifications (pour des raisons d'économie et de pertinence) mais aussi des distinctions ultérieures (pour

des raisons de nécessité descriptive) venant du domaine de la polyphonie selon Ducrot (1984, 1990).

Notre modèle est assez peu formel, c'est-à-dire assez proche du langage naturel. On représente une structure superficielle (énoncé par Jean) *Je trouve que les vacances sont normalement extrêmement courtes* de la manière suivante :

Jean-dire : Jean-juger : vacances-être courtes, degré élevé, 90%

«*Jean-dire*» indique l'entité discursive qui fait savoir et son acte de faire savoir; nous l'appelons *locuteur* suivant Ducrot 1984 et 1989; mais tandis que Ducrot attribue également à son locuteur les actes illocutoires («demander», «commander», «avertir» etc.), nous jugeons nécessaire de faire une distinction ultérieure entre un *locuteur*, qui fait savoir, et un «*illocuteur*», qui fait les actes illocutoires, mais duquel nous faisons abstraction ici.

«*Jean-juger*» indique l'*énonciateur* de Ducrot 1984 et 1989 (= entité discursive qui assume la responsabilité du jugement, de l'attitude épistémique quant à l'énoncé) et son acte énonciatif. D'autres concepts énonciatifs seraient «croire», «penser», «savoir», «vouloir», «craindre», «espérer», etc.

«*vacances-être courtes*» indique la *partie dictale* de la proposition (dans la terminologie de Bally 1965 duquel s'inspirent Metzeltin/Jaksche aussi bien que Ducrot) avec le sujet logique ainsi que le prédicat logique.

«*degré élevé*» indique (et on est ici très informel) le degré dans lequel l'énonciateur juge que le prédicat est vrai pour le sujet logique (ici : «extrêmement» à la surface). D'autres possibilités seraient «degré minimal», «degré maximal», «degré limité», «degré a», «degré > a», «degré < a», etc.

«90%» indique (et ici, on est également très informel) le degré de probabilité avec lequel l'énonciateur juge que le prédicat est vrai pour le sujet logique. Chez Metzeltin/Jaksche, «100%» exprime une constatation, «0%» exprime une négation, «30%» par exemple un «peut-être», «90%» un «normalement». ¹¹ Nous utilisons une notation «vacances \neg (être courtes)» pour la négation et l'omission d'une telle indication pour les constatations, en nous limitant à des indications dans les cas restants.

La distinction que fait Ducrot entre locuteur et énonciateur est extrêmement utile pour signaler l'identité de la personne qui raisonne. Dans notre texte, on a un locuteur standard (notamment Montesquieu dans sa fonction d'auteur) qui, pour cette raison, n'est pas signalé chaque fois dans nos formalisations. On signale, par ailleurs, les énonciateurs au cas où ils ne sont pas coréférentiels avec le locuteur. Cela vaut surtout pour les raisonnements finaux. Ces derniers décrivent une manière d'agir réfléchie, «préméditée». C'est toujours le locuteur qui nous fait savoir le raisonnement d'un énonciateur ou, plus exactement, une version du raisonnement imaginée par

le locuteur. Dans le cas du discours rapporté, on assisterait évidemment à un témoignage plus direct. Dans le cas standard de témoignage «indirect», le locuteur pourrait être décrit comme se dédoublant en un locuteur (qui fait savoir) et en un second énonciateur (qui juge du raisonnement du personnage décrit¹²).

6.2. Les liens entre les propositions.

Pour exprimer des liens explicatifs en général, nous combinons plusieurs propositions de la manière suivante (on regarde, évidemment, les explications comme des relations *interpropositionnelles*) :

explications logiques :

prémisse majeure
prémisse mineure
 conclusion

explications causales :

phénomène 1
 CAUS
 phénomène 2

On souligne qu'on se sert, pour formaliser la référence aux phénomènes du monde, d'une description en termes de sujet et prédicat pareille à celle utilisée pour les états de choses («propositions»), étant donné que 1) on juge suffisant de souligner la distinction par *un* indice notationnel («CAUS») et que 2) notre propos n'est pas de contribuer à la discussion philosophique (nullement terminée) autour de la problématique des événements.

Les explications logiques sont des structures implicatives. A ce point de la discussion, il nous faut faire une remarque quant à la différence entre l'*implication matérielle* de la logique formelle et l'*implication en langage naturel* (voir par exemple aussi la discussion de cette différence chez Ducrot 1991, p. 179ss). On illustre cette différence au moyen d'un exemple ainsi que des tables de vérité. On choisit un exemple volontairement absurde selon une lecture «naturelle» pour souligner le caractère peu utile pour l'analyse du langage naturel des mécanismes de l'implication matérielle. Une implication matérielle « $p \rightarrow q$ » comme «s'il pleut tout l'été (= p), le blé se dessèche (= q)» donne une table de vérité comme la suivante où la colonne la plus à droite indique la valeur de vérité que prend l'implication entière (« $p \rightarrow q$ ») selon les combinaisons respectives des valeurs de vérité de p et q isolés :

| <i>p</i> | <i>q</i> | $p \rightarrow q$ |
|---|---|-------------------|
| vrai <i>il est vrai qu'il pleut tout l'été</i> | vrai <i>il est vrai que le blé se dessèche</i> | vrai |
| vrai <i>il est vrai qu'il pleut tout l'été</i> | faux <i>il est faux que le blé se dessèche</i> | faux |
| faux <i>il est faux qu'il pleut tout l'été</i> | vrai <i>il est vrai que le blé se dessèche</i> | vrai |
| faux <i>il est faux qu'il pleut tout l'été</i> | faux <i>il est faux que le blé se dessèche</i> | vrai |

De telles conditions de vérité contredisent l'usage que nous faisons des implications en langage naturel. Ce fait prend son origine dans deux principes définitoires de l'implication matérielle : 1) cette dernière se limite à prescrire des régularités inscrites dans la syntaxe et ne prend pas en considération le contenu sémantique des propositions *p* et *q*; 2) ces régularités inscrites dans la syntaxe contredisent déjà en elles-mêmes nos intuitions «naturelles» (voir la règle selon laquelle chaque implication a la valeur «vrai», si l'antécédent *p* a la valeur «faux»).

L'usage naturel exige de la même implication «s'il pleut tout l'été, le blé se dessèche» une table de vérité comme la suivante :

| <i>p</i> | <i>q</i> | $p \rightarrow q$ |
|---|---|-------------------|
| vrai <i>il est vrai qu'il pleut tout l'été</i> | vrai <i>il est vrai que le blé se dessèche</i> | faux |
| vrai <i>il est vrai qu'il pleut tout l'été</i> | faux <i>il est faux que le blé se dessèche</i> | vrai |
| faux <i>il est faux qu'il pleut tout l'été</i> | vrai <i>il est vrai que le blé se dessèche</i> | vrai |
| faux <i>il est faux qu'il pleut tout l'été</i> | faux <i>il est faux que le blé se dessèche</i> | faux |

Une offre de solution serait une inspiration par la «relevant implication» de la logique connexive (voir Anderson/Belnap 1975, cité selon Van Dijk 1977, p. 55) que Van Dijk note « $p \gg q$ ». Cette *implication pertinente* prend en considération les contenus sémantiques des propositions en jeu, ce que ne fait pas l'implication matérielle, on vient de le dire.

Nous nous servons d'une notation « $p \gg q$ » pour l'implication en langage naturel (aussi pour nous distinguer par exemple du système d'analyse des contextes causaux et logiques de Van Dijk que l'on comparera avec le nôtre

en point 8). Notre notation pour les cas concrets de raisonnements est la suivante :

- [i] (personne X : être homme) >> (personne X : être mortelle)
- [ii] Socrate : être homme
- [iii] Socrate : être mortel

La nature des lois qui sont en jeu est, selon nous, cognitive. Ces lois tirent leur validité de la confiance que l'esprit raisonnant accorde à ces mêmes lois. C'est la tâche de la philosophie (métaphysique) de chercher à savoir si ces lois ont une base extra-linguistique ou ontologique. C'est la tâche de la philosophie de l'esprit et de la psychologie cognitive de chercher à savoir comment ces lois se forment dans la conscience de l'esprit raisonnant. En linguistique, on étudie leurs expressions : les structures linguistiques qui expriment, explicitement ou implicitement, ces lois.

L'auteur de notre corpus utilise, dans ses raisonnements, des lois explicatives présentées comme absolues et d'autres lois présentées soit comme «moins rigoureuses», soit comme des lois qu'il annule lui-même au cours du raisonnement. Pour cette raison, on formalise les lois «dures» au moyen du connecteur «>>» et les lois «faibles» par le connecteur «;». Les lois «dures» sont linguistiquement signalées par des termes généralisants (*tous les ... , toujours, en général, chaque fois, etc.*) et des termes de nécessité (*nécessairement, infailliblement, devoir, etc.* : voir *car un peuple fier, entreprenant, hardi, et renfermé dans des murailles, doit nécessairement secouer le joug, ou adoucir ses mœurs*, par. 13/1¹³).

Les réalisations linguistiques suivantes signalent une loi «faible» : adverbes (*souvent, peut-être*), verbes modaux (*pouvoir, devoir*) etc. (voir par exemple «*et peut-être est-ce une règle assez générale*» pris de notre contexte (4) plus bas). En plus, toute une sous-classe de nos explications logiques est justement caractérisée par le fait de se baser sur des lois défaisables et défaits : il s'agit des contextes concessifs qu'on analyse comme des contextes où des conclusions invalident des lois, lesquelles, par conséquent, sont marquées par le connecteur «;» (voir le point 9.2.2.3).

7. Les «pistes» de surface

Les relations d'explication dont les réalisations de surface dans les langues naturelles se présentent assez souvent comme étant relativement homogènes (par exemple à travers des subordonnées introduites par des conjonctions déterminées) ont *grosso modo* connu un traitement scientifique en tant que variations d'un seul thème (par exemple *finalité* comme «causalité dans le futur»¹⁴ ou *consécutivité* comme «causalité quantifiée»¹⁵). Nous voudrions néanmoins montrer que ces catégorisations sont, d'abord, sémantiquement

trop imprécises et qu'en plus, elles ne correspondent pas au modèle proposé plus haut. Pour pouvoir éviter des jugements purement «intuitifs», on a besoin de points d'ancrages de surface qui nous aident à classifier les contextes selon les catégories proposées (pour les exemples illustratifs de notre corpus, voir le point 9).

Commençons par la distinction entre les explications causales et les explications logiques/sylogistiques. Nous partons de la prémisse qu'il s'agit d'explications causales dans les cas où le texte présente des verbes causatifs (*tuer, augmenter*), des constructions causatives (*faire faire, laisser faire*), des verbes causaux (*causer, produire, créer, engendrer, faire (que)*), des noms causaux (*cause, origine, effet*) et des contextes avec le connecteur à *cause de*. Toutes ces expressions répondent à un schéma sémantique fondamental qui décrit un changement (voir nos exemples (1) et (2) en 9.1. pour les détails).

Puis, nous établissons un choix méthodologique opposé aux analyses classiques : dans celles-ci, on analyse comme contextes causaux aussi des contextes avec par exemple d'autres connecteurs (*le vase tomba parce que la porte claqua; la porte claqua et le vase tomba; etc.*), avec ordre temporel «renversé» (Moeschler 1996 : *Max tomba. Jean l'avait poussé.*) ou des contextes caractérisés par l'absence d'indications linguistiques (*La porte claqua. Le vase tomba.*) où l'interlocuteur (re)construit le lien causal. Selon nous, ces derniers contextes partagent des traits sémantiques avec les contextes logiques/sylogistiques en ce qu'ils demandent un travail d'inférence à partir de l'interlocuteur/lecteur. D'un autre côté, l'inférence n'est rien d'autre qu'un raisonnement logique à base de syllogisme(s) : le producteur d'un texte raisonne et l'interlocuteur/lecteur reconstruit ce raisonnement. Nous avons donc décidé de classifier tous les contextes qui ne sont pas causaux dans le sens qu'on vient de définir parmi les contextes logiques. Et cela vaut aussi pour un connecteur comme *parce que*, que l'on considère normalement comme le connecteur causal par excellence (ou comme «polysémique» entre une lecture «causale» et une lecture «logique»). De manière plus générale, nous proposons de considérer comme des contextes logiques tous les contextes explicatifs caractérisés par des connecteurs phrastiques¹⁶ : ces connecteurs créent des liens caractéristiques entre des propositions, ce qui nous porte, selon notre définition, dans le monde de la logique.

En plus, nous avons classé parmi nos contextes explicatifs logiques beaucoup de contextes avec connecteur «temporel» (*quand, lorsque, aussitôt que, etc.*) où on pouvait observer une structure dans laquelle une loi est d'abord nommée ou suggérée par le contexte et ensuite démontrée par un cas (introduit, à la surface par une conjonction «temporelle») ainsi que par un résultat.¹⁷ De même, il faut compter parmi les explications logiques les contextes superficiels à juxtaposition de phrases (voir ex. (8)) ou avec appo-

sition nominale, verbale etc. (voir ex. (25) pour une apposition avec participe présent et parfait respectivement), s'il s'agit de contextes que l'on veut classer comme explicatifs.

A part ces contextes que l'on vient de nommer, on trouve les phénomènes suivants plus «classiques» de surface textuelle qui indiquent des contextes logiques : formulation explicite de lois par l'usage de termes généralisants et de termes de nécessité (voir plus haut en point 6.2. pour des exemples); des connecteurs logiques : *donc*, *or*, *car*. En ce qui concerne le statut de quelques-uns de ces derniers connecteurs, on peut s'appuyer sur des travaux genevois (Rossari/Jayez 1996-1997; Rossari/Jayez 1997). Les auteurs rangent des connecteurs comme *donc*, *alors*, *de ce fait* et *du coup* parmi les connecteurs appelés *inférentiels* (Rossari/Jayez 1997, p. 2s). Dans leur modèle, un énoncé comprend un contenu propositionnel (CP = la structure prédicative), une attitude propositionnelle (ATT; «penser», «vouloir», ...) et une force illocutoire (FI; «constater», «demander», etc.). L'attitude propositionnelle est entendue comme la représentation formelle du raisonnement. Rossari/Jayez font voir que le connecteur *donc* porte justement sur l'attitude propositionnelle de l'énoncé de son côté droit (Rossari/Jayez 1977, p. 22) et ils classent ce connecteur parmi les marqueurs d'implication enthymématique (Rossari/Jayez 1996/1997).

La majeure partie des contextes logiques ne représentent pas de syllogismes complets, mais justement des enthymèmes (c'est très souvent la prémisse majeure qui reste implicite, mais on trouve aussi des conclusions et des prémisses mineures implicites; voir point 9.2.1. pour des exemples) : c'est ici, que le travail inférentiel de l'interlocuteur/lecteur est nécessaire pour compléter l'explication. A part les *déductions* (où le producteur part d'un cas et d'une loi, souvent implicite, pour en tirer une conclusion), on trouve aussi des *inductions* (le producteur part d'un résultat et d'un cas et en construit une loi) et des *abductions* (le producteur part d'un résultat et d'une loi et en construit un cas; on suit ici les définitions de *déduction*, *induction* et *abduction* proposées par C.S. Peirce : voir Hookway 1985, p. 30-31). Nous proposons d'appeler les trois dernières formes de stratégie explicative *raisonnements non-particuliers*. On les distingue ainsi des *raisonnements particuliers* que seraient les raisonnements *consécutifs*, *corrélatifs*, *concessifs*, *hypothétiques*, *finaux* et «*occasionnels*». Ceux-ci se distinguent des premiers par une structure sémantico-logique plus spécialisée ou élaborée et normalement par des marqueurs superficiels bien déterminés qui les rendent plus faciles à décoder dans un texte (voir point 9.2.2).

En analysant les contextes explicatifs de notre corpus, nous nous sommes rendu compte que les réalisations linguistiques des explications causales se passent de toute référence à une loi générale, ce qui est tout à fait contraire à

ce que laisserait supposer le *covering law model* de Hempel. Il suffit que le locuteur constate ou mieux, stipule (à travers les moyens linguistiques appropriés, voir en haut) un lien causal entre deux phénomènes de la réalité extra-linguistique. D'un autre côté, une explication logique demande toujours une loi générale (implicite ou explicite) d'où on peut (avec un cas actuel) tirer une conclusion. Une explication causale impose ainsi au locuteur de moindres restrictions pragmatiques ou référentielles : i) il n'a pas besoin de s'engager en proclamant l'existence d'une loi qui pourrait être démontrée falsifiable, ii) il peut se référer à des phénomènes uniques (qui, par définition, ne peuvent pas être soumis à des lois générales).

En plus, le producteur d'un texte peut présenter l'explication d'un même contexte soit comme lien causal soit comme lien logique : dans notre corpus, il y a de nombreux cas, où l'auteur Montesquieu présente successivement le même contexte au moyen des deux stratégies (voir point 9.3.2. pour des exemples). Ce choix peut être déterminé par des facteurs purement stylistiques (*variatio* rhétorique entre par exemple des expressions causales et des expressions avec connecteurs phrastiques), mais aussi par les facteurs pragmatiques ou référentiels dont nous avons déjà parlé. Ce choix a des limites : dans les cas particuliers où trop de prémisses resteraient implicites ou devraient se reconstruire, le choix tomberait plutôt alors sur une stratégie causale. Comparez par exemple *La fondation d'Alexandrie avait beaucoup diminué le commerce de Carthage* (par. 22/IV) avec *le commerce de Carthage diminue, car Alexandrie avait été fondée* qui créerait une espèce d'attente d'explications ultérieures (qui seraient, d'ailleurs, fort complexes : avec des lois comme *si une ville X a un commerce florissant et si une autre ville Y est fondée, et si celle-ci développe un commerce florissant, et si ce commerce florissant devient plus important, le commerce de la ville X diminuera*; avec des prémisses mineures comme *étant donné que Carthage avait un commerce florissant et qu'Alexandrie fut fondée etc. etc.*, et finalement avec une conclusion : *donc ...*). Dans d'autres cas, on préférera des présentations inductives ou abductives (voir nos points 9.2.1.2. et 9.2.1.3. pour une définition et une illustration des raisonnements inductifs et abductifs) : par exemple, notre raisonnement abductif de la note 16 *il est à la maison parce qu'il y a de la lumière dans le salon*, reformulé en tant que lien causal *la lumière dans le salon l'a fait être à la maison*, contredit la loi implicite au raisonnement antérieur «(personne X : être à la maison Y) >> (lumière : être dans le salon de maison Y)».

Ce choix normalement libre entre des stratégies explicatives causales et logiques pour un même contexte constitue notre argument principal contre une définition extra-linguistique et en faveur d'une définition référentielle des concepts «cause (linguistique)» et «raison» (voir point 4.1). Ce n'est pas

la nature du contexte à décrire qui déclenche une stratégie linguistique déterminée, du moins jamais directement : on trouve des contextes de causalité «dans la nature» («pluie-inondation») exprimés par des stratégies logiques (par exemple par *donc*) et on trouve des contextes «raisonnés» («loi juridique-comportement humain») exprimés par des stratégies causales (par exemple par *faire faire*).

Cette facultativité de choix rend les deux stratégies fonctionnellement équivalentes au niveau discursif/interactionnel (argumentatif) du texte; fait, dont par exemple Torck (1996) rend compte en subsumant les deux stratégies (tout en soulignant leur caractère sémantico-logique différent) sous le terme de *causalité discursive*. Notre intérêt étant cependant d'analyser ces structures d'un point de vue sémantico-logique, nous considérons comme important d'en faire une distinction théorico-descriptive claire.

8. Comparaison de notre système descriptif avec celui de Van Dijk 1977

A titre d'exemple, nous comparons notre système classificatoire avec celui de Van Dijk 1977.

Le système descriptif de Van Dijk des contextes causaux et logiques se distingue du nôtre sur bien des points :

- 1) Van Dijk analyse les contextes causaux et rationnels comme liés à des lois extra-linguistiques (p. 74), alors que nous considérons les contextes causaux comme indépendants de lois, et les contextes rationnels comme liés à des lois «cognitives»
- 2) Van Dijk définit «une cause» comme «condition suffisante» de son effet (p. 60); pour nous, «condition» est un terme logique.
- 3) Van Dijk classe dans la même catégorie descriptive des causes et des raisons (p. 46); pour nous, les causes sont des descriptions «directes» de phénomènes et les raisons des unités à l'intérieur d'un raisonnement.
- 4) Van Dijk catégorise les liens causaux et rationnels (raisons) comme des liens entre des phénomènes et les liens inférentiels comme des liens entre propositions, tout en considérant les liens causaux et rationnels comme faisant partie du domaine de la description sémantique, alors que les liens inférentiels font, selon lui, partie du domaine de la description pragmatique; les liens inférentiels seraient ainsi des liens entre actes illocutoires (p. 86); pour nous, tout cela fait partie de la sémantique.
- 5) Van Dijk classe entre autres les contextes à connecteurs comme *because* parmi les contextes causaux (p. 46), alors qu'il s'agit dans ces cas-là, selon nous, de liens logiques.

9. Schémas descriptifs et exemples concrets des diverses stratégies explicatives

9.1. Explications phénoménologiques : les liens causaux.

Nous avons choisi une notation comme celle montrée en (1) (avec comme effet un événement du type «création», «action humaine», etc.) et (2) (avec comme effet un changement d'état, avec une éventuelle indication de degré = intensité du phénomène exprimé par le prédicat).¹⁸ Nous mettons aussi des indications temporelles («t1», «t2» avec $t1 < t2$) pour signaler l'ancrage des phénomènes sur l'axe temporel,¹⁹ mais cela sans vouloir prendre position dans la discussion philosophique et épistémologique sur la possible ou nécessaire simultanéité de la cause et de l'effet.

- (1) [i] X : P, t1
CAUS (création, etc.)
[ii] Y : Q, t2
- (2) [ia] Y : Q, degré a, t1 [ou : Y : Q, t1]
[ii] X : P, t2
CAUS (intensification, affaiblissement ou annulation de l'état à t1)
[ib] Y : Q, degré > a [ou : < a], t3 [ou : Y : ¬(Q), t3]

Voici un exemple concret, avec la construction causative *rendre* + *syntagme adjectival* (3) :

- (3) *La vue continue des combats des gladiateurs rendoit les Romains extrêmement féroces (...)* (par. 6/XV).
[1a] Romains : être féroces, degré limité, t1
[2] Romains : voir combats des gladiateurs, t2-tn
CAUS
[2b] Romains : être féroces, degré élevé, t2-tn

On continue avec un exemple qui combine un verbe causal (*produire*) avec un terme méta-explicatif causal (*effet*) (4) :

- (4) *Ces levées, faites dans les provinces, produisirent un autre effet : les empereurs (...) furent presque tous étrangers et quelquefois barbares (...)* (par. 14/XVI)
[1] Romains : faire levées dans les provinces, t1 – tn-1
CAUS
[2a] empereurs : être étrangers, 90%, t2 – tn (*presque tous*)
[2b] empereurs : être barbares, 30%, t2 – tn (*quelquefois*)

Notre dernier exemple se caractérise par une autre expression méta-explicative très fréquente (*faire*) (5) :

- (5) *Les proscriptions de Sévère firent que plusieurs soldats de Niger se retirèrent chez les Parthes (...)* (par.11/XVI)

[1] Sévère : proscrire soldats romains A, B, C, ..., t1

CAUS

[2] soldats romains A, B, C, ... : se retirer chez les Parthes, t2

Pour un exemple avec un verbe causatif (*anéantir*) voir exemple (26) en point 9.3.2.

9.2. Explications logiques.

9.2.1. Les raisonnements non-particuliers.

9.2.1.1. Le raisonnement déductif.

Pour le schéma général (syllogisme) voir le point 2, ci-dessus. Comme exemples illustratifs de notre corpus, nous avons choisi un exemple (6) avec le connecteur *car* (qui, comme le connecteur *parce que* introduit, selon nous, une prémisse mineure), un exemple (7) avec le connecteur *et* (qui comme le connecteur *donc*, introduit une conclusion) ainsi qu'un exemple (8) avec juxtaposition d'une conclusion aux prémisses majeure et mineure :

- (6) *Les maisons [de la ville de Rome] étoient (...) très petites; car les hommes (...) ne se tenoient guère dans les maisons.* (par. 1/1)

[1] [personne X : \neg (se tenir dans la maison)] >> [personne X : avoir maison petite] (prémisse majeure implicite)

[2] les hommes/les Romains : \neg (se tenir dans les maisons), dans les commencements (prémisse mineure explicite)

[3] (la ville de) Rome : avoir maisons petites, degré élevé, dans les commencements (conclusion explicite)

Il faut souligner ici, que les lois reconstruites ne sont pas nécessairement convaincantes pour tout le monde quant à leur validité générale, mais c'est le producteur du texte qui les implique telles quelles dans les contextes, et c'est cela qui nous intéresse, et non pas le statut extra-linguistique ou épistémologique de ces lois.

- (7) (...) *les Romains (...) furent encore forcés de se soumettre à un tribut [chez les Avars]; et la majesté de l'empire fut flétrie chez toutes les nations.* (par. 4/XXI)

[1] [(empire X : être majestueux, t1) \wedge (empire X : payer tribut à nation Y, t2)] >> [empire X : \neg (être majestueux, t3)] (prémisse majeure implicite)

[2] empire : être majestueux, t1 (prémisse mineure 1 explicite : voir *la majesté*)

[3] Romains-payer tribut à Avars, t2 (prémisse mineure 2 explicite)

[4] empire : \neg (être majestueux), t3 (conclusion explicite)

- (8) *Enfin, cette affabilité des premiers empereurs, qui seule pouvoit leur donner le moyen de connoître leurs affaires, fut entièrement bannie. Le prince ne sut plus rien (...).* (par. 7/XVII)

[1] [régnant X : \neg (être affable)] >> [régnant X : \neg (connaître affaires)] (p. majeure explicite avec condition nécessaire dans l'antécédent de l'implication)

[2] empereurs : \neg (être affables), t2 (p. mineure explicite)

[3] empereurs : \neg (connaître affaires), t2 (conclusion explicite)

On a ici un exemple où toutes les parties constituantes sont explicitées.

9. 2. 1. 2. *Le raisonnement inductif.*

Selon la définition de C.S. Pierce, un esprit raisonnant qui, partant d'un résultat et d'un cas, construit une loi entreprend un raisonnement inductif (voir Hookway 1985, p. 30-31). C'est ce que fait notre auteur dans l'exemple suivant (9) tout en exprimant une certaine réserve (voir *peut-être* ainsi qu'une *règle assez générale*) vis-à-vis de la validité de cette loi (on aurait donc une loi «faible», schématisable selon la logique non-monotone : voir notre connecteur logique « ζ », ainsi que les indications «80%» exprimant la probabilité élevée (mais non maximale) que l'énonciateur attribue à sa proposition). Le connecteur *et* signale que la loi est présentée comme «conclusion» à partir du cas et du résultat.

- (9) *Ce qu'on appelloit l'empire romain dans ce siècle-là étoit une espèce de république irrégulière (...); et peut-être est-ce une règle assez générale que le gouvernement militaire est à certains égards plutôt républicain que monarchique.* (par. 41/XVI)

[1] Rome : avoir gouvernement militaire (cas/prémisse mineure; information contextuelle)

[2] Rome : être une république irrégulière (résultat/conclusion)

[3] {état X : avoir gouvernement militaire} ζ {état X : \neg (être république) 80%} \wedge {état X : être monarchie, 80%} (loi/prémisse majeure)

9. 2. 1. 2. *Le raisonnement abductif.*

C.S. Pierce appelle abduction le mouvement raisonnant consistant en la construction d'un cas à partir d'un résultat et d'une loi (Hookway 1985, p. 30-31). Voici un exemple (10) de notre corpus :

- (10) *D'ailleurs, le Nord s'épuisa lui-même, et l'on n'en vit plus sortir ces armées innombrables qui parurent d'abord; car (...) ceux-ci [les Huns et les Goths] (...) attaquèrent avec moins de forces.* (par. 2/XX)

[1] Huns et Goths : attaquer avec moins de force, après la mort d'Attila (résultat)

[2] $\{ \{ \text{pays } X : \text{s'épuiser} \} \wedge \{ \text{pays } X : \neg(\text{avoir armées innombrables}) \} \} \gg \{ \text{pays } X : \text{attaquer avec moins de force} \}$ (loi implicite)

[3a] Nord : s'épuiser lui-même (cas, partie 1)

[3b] Nord : $\neg(\text{envoyer armées innombrables})$ (cas, partie 2)

Car introduit une partie de phrase dont le contenu [1] ne peut pas être une explication du contenu de la partie précédente [3a]/[3b]²⁰ («attaques avec moins de forces comme raison d'épuisement»), alors qu'un mouvement inverse est raisonnable («épuisement comme raison des attaques avec moins de forces»). Montesquieu reconstruit donc un cas à partir d'un résultat (et d'une loi implicite [2]). D'un point de vue plus inspiré de l'analyse du discours, on appellerait ce mouvement «étayage, non du contenu d'une proposition, mais de l'acte de son énonciation».

9.2.2. Les raisonnements particuliers.

Les raisonnements particuliers sont normalement caractérisés par des signaux de surface qui les rendent relativement faciles à traiter,²¹ tout en supposant des mouvements inférentiels comparables à ceux des raisonnements non-particuliers. Ces mouvements inférentiels sont néanmoins plus «spécialisés» (par exemple liés au concept de degré) et souvent plus élaborés (avec un nombre plus élevé de propositions constitutives) que ceux des raisonnements non-particuliers.

9.2.2.1. Les raisonnements consécutifs.

Le raisonnement consécutif se signale par des connecteurs exprimant l'idée de degré : *si ... que; tant ... que; tellement ... que; etc.* On a souvent appelé ce lien «causalité quantifiée». Nous voulons néanmoins montrer qu'on a affaire ici à des mouvements déductifs similaires à ceux présentés en 9.2.1.1. L'énonciateur d'une explication consécutive juge qu'un état de choses est caractérisé par un certain degré d'une de ses composantes et qu'un autre état de choses est caractérisable comme vrai parce que le premier état de choses est justement caractérisé par le degré en question. Cela veut aussi dire que – sous condition d'un degré mineur – le second état de choses ne devrait pas être caractérisé comme vrai (notre terminologie montre qu'on parle de liens logiques). Pour pouvoir faire une telle constatation, on est forcé de se baser sur des lois en relation avec certains degrés : on part d'une loi (qui est ici une loi double, voir ci-dessous) on constate un cas et on en déduit une conclusion. Voici notre schéma général (11) ainsi que notre exemple tiré du corpus (12), où nous avons aussi affaire à un exemple où le locuteur Montesquieu-

auteur présente le raisonnement d'un autre énonciateur (collectif) que lui-même :

- (11) [ia] [p, degré < a] >> [¬ q] (prémisse majeure/loi, partie 1)
 [ib] [p, degré ≥ a] >> [q] (prémisse majeure/loi, partie 2)
 [ii] p, degré ≥ a (prémisse mineure/cas)
 [iii] q (conclusion/résultat)
- (12) (...) *on* [les moines] *l'assura* [Andronic Paléologue] *que Dieu étoit si content de son zèle pour la paix de l'Eglise que ses ennemis n'oseroient l'attaquer.* (par. 29/XXII)
- [1a] moines-assurer Andronic Paléologue : [(Dieu-être content du zèle de prince X, degré < a) >> (ennemis-vouloir : ennemis-attaquer X)]
 [1b] moines-assurer Andronic Paléologue : [(Dieu-être content du zèle de prince X, degré ≥ a) >> [ennemis-vouloir : ennemis-¬(attaquer X)]]
[2] moines-assurer Andronic Paléologue : Dieu-être content du zèle d'Andronic Paléologue, degré ≥ a
 [3] moines-assurer Andronic Paléologue : ennemis-vouloir : ennemis-¬(attaquer Andronic Paléologue)

9.2.2.2. Les raisonnements corrélatifs.

Les raisonnements corrélatifs sont des cas spéciaux consécutifs (les équivalents mathématiques s'appellent *fonctions*) : le degré d'un état de choses dépend du degré d'un autre état de choses. Ils sont linguistiquement signalés par : *plus ... plus; à mesure que*, etc. Le schéma logique respectif (13) contient aussi deux lois, ainsi que (au moins) deux cas avec respectivement autant de conclusions. Les cas illustrent des états de choses à degré différent (qui donnent des *descriptions* d'états de choses valables à des points temporels différents) et mènent, par conséquent, à des conclusions qui, à leur tour, sont des descriptions d'états de choses valables à des points temporels différents et qui se distinguent aussi entre elles à travers leur indication de degré. On a au moins besoin de deux cas/résultats pour pouvoir noter schématiquement le fait que le résultat diffère selon le cas. Voici notre schéma (13) :

- (13) [ia] [p, degré a] >> [q, degré b]
 [ib] [p, degré a + c] >> [q, degré b + d]
[iia] p, degré a, t1
 [iia] q, degré b, t1
 [ia] [p, degré a] >> [q, degré b]
 [ib] [p, degré a + c] >> [q, degré b + d]
[iib] p, degré a+c, t2
 [iib] q, degré b+d, t2

Les indications «t1» et «t2» sont à lire comme deux points différents dans le temps. En voici un exemple chez Montesquieu (14) :

(14) (9) *Le poison²² de la cour augmenta sa force à mesure qu'il fut plus séparé*
(...) (par. 6/XVII)

[1a] (cour X : être séparée, degré a) >> (cour X : être corrompue, degré b)

[1b] (cour X : être séparée, degré a+c) >> (cour X : être corrompue, degré b+d)

[2a] cour romaine : être séparée, degré limité, t1

[3a] cour romaine : être corrompue, degré limité, t1

[1a] (cour X : être séparée, degré a) >> (cour X : être corrompue, degré b)

[1b] (cour X : être séparée, degré a+c) >> (cour X : être corrompue, degré b+d)

[2b] cour romaine : être séparée, degré élevé, t2

[3b] cour romaine : être corrompue, degré élevé, t2

9.2.2.3. Les raisonnements concessifs.

Les raisonnements concessifs (15) sont typiquement signalés par des connecteurs comme *bien que*, *quoique*, *quel(le) que* + *subjonctif* et expriment des conclusions surprenantes. Etant donné un cas déterminé, nous nous attendons à un résultat déterminé, mais nous devons constater que nous nous trouvons confrontés à un résultat différent [iii]. Cela veut dire qu'ici aussi, on part d'une loi [i] sous laquelle le cas présent [ii] devrait tomber en permettant une conclusion déterminée (voir Van Dijk 1977, p. 81 : «the exception to normal courses of events consists in the fact that the antecedent expresses a sufficient condition for the negation of the proposition expressed by the consequent»; Adam 1992, p. 113 : «(...) MÊME SI laisse entendre que l'on pourrait normalement tirer de la donnée p une conclusion contraire à la valeur (...) de la proposition q. Ce schéma concessif repose sur [Si p alors q] et sur son corollaire [Si non p alors non q]»; Mazzoleni 1996, p. 48 : «causa frustrata»;²³ Foolen 1997, p. 7ss : «frustrated expectation»). Dans la majeure partie des cas, le producteur d'un raisonnement concessif explique cette «exception à la règle»²⁴ par une nouvelle condition inattendue [iv] («condition extra» chez nous) qui se joint au cas en question et qui «empêche» le fonctionnement de la loi, en la reformulant et/ou en la précisant. On est ici dans le domaine typique de la logique non-monotone : une nouvelle condition inattendue interdit une déduction déterminée jusqu'ici regardée comme valable. Pour cela, on schématise ces contextes avec le connecteur «¿».

(15) [i] p ¿ q
 [iii] p
néanmoins : [iii] ¬ q
condition extra : [iv] r

On peut intégrer [iv] dans une nouvelle implication « $r \gg q$ » ou dans l'implication originale : « $(p \wedge r) \gg \neg q$ ». Le dernier cas donne la nouvelle déduction «ajournée» (16) :

- (16) [i] $(p \wedge r) \gg \neg q$
 [ii] p
 [iii] r
 [iv] $\neg q$

On trouve dans notre corpus, entre autres exemples, celui (17) où la condition extra enrichit la déduction originale par un mouvement consécutif (pour d'autres contextes avec combinaison de plusieurs stratégies explicatives, voir point 9.3). On note le connecteur *car* qui introduit la phrase exprimant la condition extra :

- (17) *Cependant, quelle que fût la corruption de Rome, tous les malheurs ne s'y étoient pas introduits; car la force de son institution avoit été telle qu'elle avoit conservé une valeur héroïque, et toute son application à la guerre, au milieu des richesses, de la mollesse et de la volupté (...).* (par. 5/X)

[1] [nation X : être corrompue] ; [nation X : \neg (avoir vertus)]

[2] Rome : être corrompue, t2

néanmoins : [3] Rome : avoir vertus, t2

condition extra dans son contexte complet (consécutif) :

[4a] [(état X : avoir institution forte, degré < a) \wedge (état X : se corrompre)] \gg
 [état X : \neg (avoir vertus)]

[4b] [(état X : avoir institution forte, degré \geq a) \wedge (état X : se corrompre)] \gg
 [état X : conserver vertus]

[5] Rome : avoir institution forte, degré \geq a (*car la force de son institution avoit été telle qu'*)

[6a] Rome : être riche, t2 (*au milieu des richesses*)

[6b] Rome : être molle, t2 (*au milieu (...) de la mollesse*)

[6c] Rome : être voluptueuse, t2 (*au milieu (...) de la volupté*)

[3a] Rome : avoir valeur héroïque, t2

[3b] Rome : faire la guerre héroïquement, t2²⁵

On a souvent souligné (Ducrot 1980, p. 93-130; Foolen 1991 et 1997) que des relations exprimées par *mais* (relations de contraste) peuvent impliquer ou impliquent toujours l'opposition à une attente. Cela les approche de nos explications concessives. En fait, nous avons classifié dans notre corpus, en tant que contextes concessifs, un nombre élevé de contextes explicatifs signalés à la surface par *mais*, la phrase introduite par *mais* exprimant souvent la conclusion surprenante ou la condition extra.²⁶ Alors que Foolen 1997 parle d'un «concessive-adversative complex», on peut très bien, selon

nous, considérer ces contextes avec *mais* comme une sous-catégorie de la concessivité. De la même manière, nous considérons certains contextes signalés à la surface par *sans* comme des contextes concessifs.²⁷

9.2.2.4. Les raisonnements hypothétiques.

Au cours de nos analyses, nous nous sommes rendu compte que les raisonnements hypothétiques (au moins ceux du passé : dans notre corpus, il n'y en a presque pas d'autres²⁸) sont aussi des stratégies explicatives. L'énonciateur offre une description de notre monde «réel» dans le passé opposée à la description valable, tout en signalant que cette description concurrente est déduite d'un ensemble de prémisses qui sont – en partie – celles de la description valable, avec la seule différence qu'au moins une des prémisses mineures (une condition nécessaire) n'a pas la même valeur de vérité que dans cette description. La description valable de notre monde «réel» dans le passé, ainsi que l'ensemble de prémisses d'où est déduite la description, restent implicites, mais peuvent être inférés (voir Ducrot 1991, p. 188²⁹). C'est ici que se trouve l'explication : en disant ce qui aurait été vrai sous la condition C, on explique que ceci n'est pas vrai parce que cette condition C n'est pas valable. Nous appelons *anti-mineure* et *anti-conclusion* les propositions (explicites) qui décrivent le monde hypothétique. Les signaux de surface sont la conjonction *si*, introduisant une phrase subordonnée, ainsi que le mode verbal conditionnel (au passé) dans la phrase principale. On schématise les contextes hypothétiques de la manière suivante (18) :

- (18) [i] p >> q
 [iia] p (= anti-mineure, explicite)
 [iib] ¬ p (= p. mineure, implicite)
 [iia] q (= anti-conclusion, explicite)
 [iia] ¬ q (= conclusion, implicite)

Ducrot 1991 offre une autre analyse plus «discursive» des contextes hypothétiques : «si ... que» est vu comme l'instruction pragmatique «de se placer imaginativement dans la situation «p», et une fois dans cette situation, d'y affirmer «q» » (p. 184). Ducrot propose, pour la formalisation de l'irréel, un opérateur prédicatif SI qui se combine avec l'opérateur copulatif IRR (p. 189). Une analyse similaire se trouve d'ailleurs déjà dans Van Dijk (1977, p. 77) qui voit «if... then» comme «not a connective, but a (monadic) operator together with an 'underlying' conditional, because if merely indicates that the facts are not to be interpreted in the actual known world» et ajoute uniquement le symbole IF à sa représentation de contextes causaux et rationnels. Mais Van Dijk n'exclut pas une interprétation selon la ligne que nous suivons : «Instead of taking if... then as hypothetically modalized causal

or implicative connective, we may also take it to represent this implicit inference, where the *if*-clause indicates the assumed premise and the *then*-clause the asserted conclusion, as in the modus ponens schema (...).

Notre analyse est illustrée par l'exemple suivant (19), où on a une prémisses mineure ([2]) valable dans le monde actuel ainsi que dans le monde hypothétique (en plus, il faut suppléer les indications linguistiques par notre savoir historique³⁰) :

- (19) *Bajazet ayant soumis tous les autres sultans, les Turcs auroient fait pour lors ce qu'ils firent depuis sous Mahomet II, s'ils n'avoient pas été eux-mêmes sur le point d'être exterminés par les Tartares.* (par. 34/XXIII)

[1] {[nation X : s'unir] \wedge [nation X : \neg (être menacée par nation Y)]} \gg [nation X : vaincre ennemi Z] (prémisse majeure implicite)

[2] Bajazet : soumettre tous les autres sultans (= prémisse mineure 1 explicite)

[3a] Turcs : \neg (être sur le point d'être exterminés par Tartares) (= anti-mineure 2 explicite)

[3b] Turcs : être sur le point d'être exterminés par Tartares (= prémisse mineure 2 implicite)

[4a] Turcs : conquérir Constantinople (= anti-conclusion explicite)

[4b] Turcs : \neg (conquérir Constantinople) (= conclusion implicite)

9.2.2.5. Les raisonnements finaux et «occasionnels».

Les contextes finaux se distinguent à la surface par les marqueurs standard comme *pour + infinitif*, *afin que + subjonctif*, *dans l'idée de + inf.*; *motivé par*; *dans l'espérance de*, *vouloir*, etc. Mais ils se cachent, selon nous, aussi dans certains contextes avec *devoir*, *falloir*, *nécessairement*, etc. : quand le locuteur/énonciateur 2 note une telle modalité, on se pose automatiquement des questions comme «nécessaire pour atteindre/éviter quoi ?» ou «sinon ... qu'est-ce qu'il peut attendre ?». De telles modalités n'expriment donc rien d'autre que des raisonnements autour des buts qu'on veut atteindre ou des conséquences qu'on veut éviter par une manière d'agir, donc des raisonnements finaux. On attribue à ces contextes le schéma descriptif suivant (20) qui représente, bien entendu, dans un contexte comme «acteur X fait P pour Q» seulement la partie «pour Q» (la partie «acteur X fait P» est une référence «directe» au monde des événements phénoménologiques; dans le raisonnement, X devient notre énonciateur e) :

- (20) [i] e-penser : p \gg q (pour des conditions suffisantes)
 ou e-penser : \neg p \gg \neg q (pour des conditions nécessaires)
 [ii] e-vouloir : q (= motif de base)
 [iii] e-vouloir : p (= motif direct d'action)

L'énonciateur e part d'une prémisse majeure qui représente la foi dans sa capacité d'entraîner q par une réalisation de p.³¹ Il existe, comme prémisse mineure, sa volonté consciente d'obtenir q (cette volonté, on l'appelle *motif de base*; elle est éventuellement comparable au terme «purpose» de Van Dijk 1977, p. 174). L'énonciateur combine ses deux prémisses et en déduit la conclusion de vouloir p. Cette volonté, on l'appelle *motif direct d'action* (éventuellement comparable au terme «intention» de Van Dijk 1977, p. 174) : car, c'est le motif qui le fait agir. Anscombe (1957, p. 78) définit le concept de «raisonnement pratique» (inspiré par le concept aristotélicien de *sylogisme pratique*) par «that the thing wanted is at a distance from the immediate action, and the immediate action is calculated as the way of getting or securing the thing wanted». «Wanting» serait caractérisé par «some kind of action or movement which (the agent at least supposes) is of use towards something, and the idea of that thing» (1957, p. 69). A propos du terme «motif» on lit : «I call a motive forward-looking if it is an intention» (1957, p. 21; elle distingue, d'ailleurs, «forward-looking motives», «backward-looking motives», «motives-in-general» et «mixed motives»).

Après la présentation du raisonnement, il ne reste au locuteur qu'à constater – la référence au monde externe – que l'énonciateur (= l'agent) a réalisé son plan (qui serait la réalisation de la partie dictale du motif direct d'action). Avec notre *motif direct d'action* nous avons aussi pu donner une définition logique du concept de *moyen* ou d'*instrument* (au sens large). Les contextes avec *vouloir faire/chercher à faire* peuvent se limiter à impliquer un tel raisonnement, sans indiquer les actions concrètes réalisées dans le but. Il est à souligner qu'un contexte final en soi ne contient aucune information sur le fait que l'agent soit vraiment arrivé à son but en suivant le plan que son raisonnement lui a suggéré. Il existe néanmoins de tels contextes élargis par le locuteur au moyen d'une telle information. On appelle ces contextes *calculs réussis*. On décrit aussi un calcul réussi au moyen d'une déduction. Cette déduction contient le seul dictum de la prémisse majeure originale formé par l'implication comme sa prémisse majeure («p >> q»), l'état de choses autour de l'action concrète comme prémisse mineure ainsi que l'état de choses autour de l'éventualité du but réalisé comme conclusion (il y a aussi des cas d'échec qui sont entre autres descriptibles par des contextes concessifs où une condition extra imprévue fait échouer le calcul). Nous en donnons un exemple avec l'indication que le but a été réalisé (21) (qu'on lise «Grec A» pour «n'importe quel Grec d'une espèce déterminée») :

- (21) *Toutes les voies furent bonnes pour parvenir à l'empire : on y alla par les soldats, par le clergé, par le sénat, par les paysans, par le peuple de Constantinople, par celui des autres villes.* (par. 9/XXI)

[1] Grec A-penser : [(A : collaborer avec soldats³²) V (A : collaborer avec clergé) V (A : collaborer avec sénat) V (A : collaborer avec paysans) V (A : collaborer avec peuple de Constantinople) V (A : collaborer avec peuple des autres villes)] >> [A : parvenir à l'empire]

[2] Grec A-vouloir : Grec A-parvenir à l'empire (= motif de base; voir *pour*)

[3] Grec A-vouloir : [(A : collaborer avec soldats) V (A : collaborer avec clergé) V (A : collaborer avec sénat) V (A : collaborer avec paysans) V (A : collaborer avec peuple de Constantinople) V (A : collaborer avec peuple des autres villes)] (= motif direct d'action)

état de choses autour de l'action réelle :

[3'] (Grec A : collaborer avec soldats) V (Grec A : collaborer avec clergé) V (Grec A : collaborer avec sénat) V (Grec A : collaborer avec paysans) V (Grec A : collaborer avec peuple de Constantinople) V (Grec A : collaborer avec peuple des autres villes)

calcul réussi :

[1'] [(Grec A : collaborer avec soldats) V (Grec A : collaborer avec clergé) V (Grec A : collaborer avec sénat) V (Grec A : collaborer avec paysans) V (Grec A : collaborer avec peuple de Constantinople) V (Grec A : collaborer avec peuple des autres villes)] >> [Grec A : parvenir à l'empire] (= partie dictale de [3])

[3'] (Grec A : collaborer avec soldats) V (Grec A : collaborer avec clergé) V (Grec A : collaborer avec sénat) V (Grec A : collaborer avec paysans) V (Grec A : collaborer avec peuple de Constantinople) V (Grec A : collaborer avec peuple des autres villes)

[4] Grec A : parvenir à l'empire (= état de choses autour du but réalisé)

Il y a aussi des contextes finaux plus complexes où l'énonciateur est forcé de faire plusieurs pas de raisonnement (et d'action dans la suite) et qui l'approchent, peu à peu, de son but. De tels contextes sont formellement caractérisés par ce que chaque motif direct d'action devient motif de base, dans un raisonnement ultérieur qui résulte en un nouveau motif direct d'action (voir en bas).

Une fois établi ce schéma général, on peut formaliser un autre concept de la logique actionnelle, notamment l'*occasion* d'agir. On analyse l'occasion comme double raisonnement final, dont l'un est un raisonnement standard et dont l'autre est un raisonnement plus particulier et où les deux raisonnements se chevauchent de la manière que l'on vient de voir pour les contextes finaux complexes : le motif direct d'action du premier devient motif de base dans le second raisonnement. Voici notre schéma (22) :

(22) A :

[i] e-penser : (p >> q)

[ii] e-vouloir : q (= motif de base 1)

[iii] e-vouloir : p (= motif direct d'action 1)

B :

- [iv] e-penser : [(r ∨ s ∨ t) >> (p)]
- [v] = [iii] e-vouloir : p (= motif de base 2 = motif direct d'action 1)
- [vi] e-voir : r' (r' = occasion)
- [vii] e-vouloir : r (= motif direct d'action 2)
- [viii] e/a₁ : faire que r (= état de choses autour de l'action réelle)

La partie B du contexte occasionnelle a comme prémisses majeures la foi de l'énonciateur dans sa capacité d'entraîner p par différentes voies [iv] : ces différentes voies sont schématisées par un antécédent à prémisses suffisantes disjonctives (avec «ou» inclusif) (qu'on peut imaginer comme ensemble ouvert). Il existe, comme une des prémisses mineures, la conscience de l'énonciateur d'une volonté d'obtenir p [v] qui est d'ailleurs le résultat d'un raisonnement indépendant (A : [iii]). Une autre prémisses mineure est constituée par la reconnaissance de la part de l'énonciateur d'un état de choses r' qui peut être vu comme suggérant à l'énonciateur de remplir une condition déterminée parmi les conditions suffisantes, notamment (r), plutôt que d'en remplir d'autres pour entraîner p. Cet état de choses représente l'occasion [vi] de l'action [viii] qui suivra la conclusion du raisonnement B [vii] qui, à son tour est constituée par la volonté de l'énonciateur de réaliser r. L'exemple (23) de notre corpus comporte un énonciateur collectif :

(23) [*par la destruction des Samaritains la Palestine devint déserte (...)* on affaiblit l'empire, *par zèle pour la religion*] du côté par où, *quelques règnes après, les Arabes pénétrèrent pour la détruire.* (par. 41/XX)

- [1] Arabes-penser : [(Arabes-pénétrer dans empire romain) >> (Arabes-détruire religion chrétienne)]
- [2] Arabes-vouloir : Arabes-détruire religion chrétienne (= motif de base 1) (*voir pour la détruire*)
- [3] Arabes-vouloir : Arabes-pénétrer dans empire romain (= motif direct d'action 1)
- [4] Arabes-penser : {[p ∨ q ∨ (Arabes-passer par partie faible d'empire romain) ∨ ...] >> [Arabes-pénétrer dans empire romain]}
- [3] Arabes-vouloir : Arabes-pénétrer dans empire romain (= motif direct d'action 1 = motif de base 2)
- [5] Arabes-voir : Palestine-être déserte (= occasion)
- [6] Arabes-vouloir : Arabes-passer par la Palestine (= motif direct d'action 2) état de choses autour de l'action réelle :
- [6'] Arabes : passer par la Palestine, t2

calcul réussi³³ :

[4'] (Arabes : passer par partie faible d'empire romain) >> (Arabes-pénétrer dans empire romain)

[6'] Arabes : passer par la Palestine, t2

[7] Arabes : pénétrer dans empire romain, t2

[1'] (Arabes : pénétrer dans empire romain) >> (Arabes : détruire religion chrétienne)

[7] Arabes : pénétrer dans empire romain, t2

[8] Arabes : détruire religion chrétienne, t2 (= état de choses autour du but réalisé)

9.3. La combinaison de liens explicatifs.

Notre corpus contient un grand nombre de contextes où l'auteur combine plusieurs stratégies explicatives pour étayer la même référence historique. Ce qui corrobore, selon nous, essentiellement deux de nos suggestions théoriques et que nous chercherons à démontrer dans les deux paragraphes suivants.

9.3.1. La combinaison de plusieurs liens logiques.

Notre observation selon laquelle l'auteur combine fréquemment plusieurs types de stratégies explicatives logiques (l'un après l'autre ou amalgamés à l'intérieur d'une même déduction) pour étayer le même contexte historique corrobore, selon nous, l'analyse de ces contextes comme étant logiquement et structurellement apparentés, c'est-à-dire construits en exploitant le même mécanisme logico-cognitif qui serait la déduction (au sens large). Nous illustrerons cette proposition à travers deux exemples, le premier (24) montrant un contexte où la conclusion d'un contexte final (plus exactement la proposition exprimant l'état de choses autour de l'action qui suit cette conclusion) sert comme prémisse mineure d'un contexte logique non-particulier (déductif), le second (25) faisant voir un contexte à éléments finaux et concessifs amalgamés (de plus, nous renvoyons à notre exemple (17) pour un amalgame concessif et consécutif) :

- (24) *La malheureuse coutume de proscrire, introduite par Sylla, continua sous les empereurs; et il falloit même qu'un prince eût quelque vertu pour ne la pas suivre; car, comme ses ministres et ses favoris jetoient d'abord les yeux sur tant de confiscations, ils ne lui parloient que de la nécessité de punir, et des périls de la clémence.* (par.10/XVI)

On peut d'abord isoler un contexte final (on prend «jeter les yeux sur» comme «vouloir jouir de»), où le motif de base [2] est signalé par *comme* à la surface :

[1] ministres et favoris des empereurs-penser : [(ministres et favoris-suggérer : empereurs-être sévères) >> (ministres et favoris-jouir des confiscations)]

[2] ministres et favoris-vouloir : ministres et favoris-jouir des confiscations (= motif de base)

[3] ministres et favoris-vouloir : ministres et favoris-suggérer : empereurs-être sévères (= motif direct d'action)

état de choses autour de l'action concrète :

[3'] ministres et favoris-suggérer : empereurs-être sévères

Ensuite, [3'] sert de prémisses mineures dans une déduction, ce qui est marqué à la surface par la conjonction *car*. La prémisses majeure de cette déduction [4] est explicitée (*et il falloit même qu'un prince eût quelque vertu pour ne la pas suivre*; le caractère nécessaire de sa condition est marqué par *falloir*). Cette déduction contient aussi une deuxième prémisses mineure [5] qui est implicite. A la surface, notre dernière conclusion est présentée comme premier élément pour n'être expliquée que par la suite.

[4] {[ministres et favoris d'empereur X-suggérer : empereur X-P] ∧ [empereur X : ¬(être vertueux)]} >> {empereur X-P}

[3'] ministres et favoris-suggérer : empereurs-être sévères

[5] empereurs : ¬(être vertueux)

[6] empereurs : être sévères = continuer proscriptions

(25) (...) *Dioclétien (...) régla qu'il y auroit toujours deux empereurs et deux Césars. Il jugea que (...) la dignité de César étant toujours subordonnée, la puissance, partagée entre quatre pour la sûreté du gouvernement, ne seroit pourtant dans toute son étendue qu'entre les mains de deux.* (par. 1/XVII)

[1] Dioclétien-savoir : [(Dioclétien-partager puissance en quatre) >> (puissance-être dans les mains de quatre)] (= majeure, implicite)

[2] Dioclétien-vouloir : puissance-être dans les mains de deux (= motif de base, implicite)

néanmoins : [3] Dioclétien-vouloir : Dioclétien-partager puissance en quatre (= motif direct d'action concessif, base de l'action exprimée par «il régla que»)

motif extra (dans son contexte complet) :

[4] Dioclétien-penser : {[Dioclétien-partager puissance en quatre] ∧ (deux chefs-être subordonnés)} >> [puissance-être dans les mains de deux] (majeure; voir *il jugea que ... pourtant*)

[2] Dioclétien-vouloir : puissance-être dans les mains de deux (= motif de base, implicite)

[5] Dioclétien-vouloir : deux chefs-être subordonnés (= motif extra, implicite)

[3] Dioclétien-vouloir : Dioclétien-partager puissance en quatre (= motif direct d'action)

On s'est limité ici à montrer le sous-contexte amalgamé et on se référera, pour le contexte entier (très complexe), à Kratschmer (en préparation).

9.3.2. La combinaison de liens logiques et de liens causaux.

On a observé que l'auteur de notre corpus combine fréquemment les deux stratégies explicatives causale et logique pour étayer le même contexte historique, combinaison qui nous semble corroborer le fait que le producteur d'un texte peut présenter l'explication d'un contexte déterminé, soit comme lien causal, soit comme lien logique, ce qui confirme à son tour notre position théorique selon laquelle la distinction entre «cause (linguistique)» et «raison» doit se baser non sur des critères extra-linguistiques, mais sur des critères référentiels (voir les points 1 et 7).

Tel est précisément le cas dans l'exemple (26) où Montesquieu utilise d'abord un terme causal pour expliquer un fait historique déterminé pour ensuite approfondir cette explication à travers une stratégie logique :

- (26) [*Justinien, qui favorisa les bleus, et refusa toute justice aux verts, aigrit les deux factions, et par conséquent les fortifia.*]³⁴ Elles allèrent jusqu'à anéantir l'autorité des magistrats. | Les bleus ne craignoient point les lois, parce que l'empereur les protégeoit contre elles; | les verts cessèrent de les respecter, parce qu'elles ne pouvoient plus les défendre. (par. 28-29/XX)

[1a] magistrats : avoir autorité, t1

[2] bleus et verts : se fortifier, t2

CAUS (voir *anéantir*)

[1b] magistrats : (avoir autorité), t3

D'abord, le verbe *anéantir* signale une explication causale. L'état de choses autour du résultat du changement (décrit par la proposition [1b]) est par la suite encore expliqué par deux propositions ([4] et [5]) qui jouent le rôle de prémisses mineures dans une déduction dont [1b] représente la conclusion (la loi [3] est implicite). À la surface, [4] et [5] sont exprimées par des phrases juxtaposées à la phrase exprimant (entre autres) [1b] (on a marqué ces juxtapositions par «|» dans le texte). Le lecteur est appelé à inférer le lien explicatif (ce qui, pour nous, suffit pour classer [4] et [5] comme prémisses mineures et non pas comme causes) :

[3] {[peuple d'état X : ¬(craindre lois)] ∧ [peuple d'état X : ¬(respecter lois)]}

>> {magistrats d'état X : ¬(avoir autorité)}

[4] bleus : ¬(craindre lois)

[5] verts : ¬(respecter lois)

[1b] magistrats : ¬(avoir autorité), t3

[4] et [5] sont chacune expliquées logiquement à travers d'autres prémisses ([7] et [9]) respectivement) dont elles représentent les conclusions (on reconstruit les prémisses majeures [6] ainsi que [8]). [7] et [9] sont marquées chacune à la surface par la conjonction *parce que* (qui, selon nous, marque, comme toutes les autres conjonctions, des liens logiques, étant donné qu'elles marquent des relations entre des propositions qui à leur tour sont les éléments constitutifs des explications logiques) :

[6] [prince d'état X : protéger faction F contre lois] >> [faction F : ¬ (craindre lois)]

[7] Justinien : protéger bleus contre lois

[4] bleus : ¬(craindre lois)

[8] [lois d'état X : ¬(défendre faction F)] >> [faction F : ¬ (respecter lois)]

[9] lois : ¬(défendre verts)

[5] verts : ¬(respecter lois)

9.4. La négation de liens explicatifs.

Dans notre corpus, il y a un certain nombre de contextes où l'auteur nie qu'un fait historique déterminé en ait causé un autre ou en ait été l'effet (dans le premier cas, il parle d'un fait concret et nie l'existence d'un effet présenté comme possible ou prévisible; dans le deuxième cas, il parle d'un fait concret et nie qu'un autre fait concret en ait été la cause, ce qui revient à dire que les deux faits sont présentés comme causalement indépendants). Quand l'auteur fournit des explications de ce genre, il continue invariablement son explication par des stratégies logiques : soit qu'il donne des raisons à ce qu'un effet prévu ne soit pas arrivé, soit qu'il nous fournisse la/les «vraie(s)» explication(s). Le fait de nier un tel lien implique que l'auteur s'attend à ce qu'il y ait au moins quelqu'un qui s'y attende. Pour pouvoir s'y attendre, il faut qu'on se réfère à une loi générale. L'auteur déclare, par la suite, cette loi implicite comme «désactivée» pour le contexte concret. Ce n'est rien d'autre qu'un mouvement logique concessif dont on trouve la/les condition(s) extra, effectivement, aussitôt nommée(s) à la surface dans le voisinage d'un tel contexte. Tout ceci nous amène à proposer la thèse que toute négation d'un lien explicatif est intrinsèquement un mouvement logique, ceci valant aussi pour les liens causaux niés. On peut, à part l'évidence qu'en donne notre corpus, mettre cette thèse en relation avec des propos tenus indépendamment par d'autres linguistes. D'abord, on renvoie à l'observation, par l'analyse du discours, que la réfutation par l'interlocuteur de contenus propositionnels, d'actes illocutoires ou d'actes énonciatifs entraînent normalement des explications ultérieures de la part de l'interlocuteur (voir par exemple Heritage 1988 à propos du refus d'invitations ou de demandes, ou Kerbrat-Orecchioni 1992 pour une synthèse sur ces «dispreferred acts»; tous les deux cités selon Torck 1996, p. 79).

Pendant que l'analyse du discours explique ce phénomène en termes de *management de la face/atténuation de conflit potentiel*, on est tenté de se demander si ce phénomène ne pourrait pas, à part cela, s'expliquer aussi par la structure logique inhérente à la négation de certains liens, structure logique concessive qui «préparerait» la piste à des explications ultérieures en mettant déjà à disposition la structure logique à suivre (il ne semble pas illogique qu'on puisse se servir exclusivement d'autres stratégies que les explicatives pour atténuer un conflit potentiel). Avec cette référence à l'analyse du discours, nous nous sommes déjà assez rapprochés des prises de position de Ducrot (1984, p. 217s.) à propos de sa *négation polémique* : celle-ci impliquerait un énonciateur qui énoncerait un avis opposé (positif) à celui que l'énonciateur de l'énoncé explicite donnerait et auquel l'énonciateur explicite répondrait en le contredisant (on trouve d'ailleurs le même propos déjà dans Van Dijk 1977, p. 57³⁵). Nos observations corroboreraient cette thèse, si l'on accepte de suivre notre position selon laquelle l'argumentation serait un effet discursif/pragmatique de phénomènes logico-textuels comme, entre autres, l'explication. Ainsi, la thèse soutenue par l'énonciateur implicite opposé serait, dans le cas des explications, la loi que l'énonciateur explicite défait. On illustre notre thèse par l'exemple suivant (27) de notre corpus :

- (27) *La prise de Rome par les Gaulois ne lui ôta rien de ses forces : l'armée, plus dissipée que vaincue, se retira presque entière à Véies; le peuple se sauva dans les villes voisines; et l'incendie de la ville ne fut que l'incendie de quelques cabanes de pasteurs.* (par. 41/1)

On schématise d'abord ce contexte par un contexte causal nié :

- [1a] Rome : forte, degré a, t1
 [2] Gaulois : prendre Rome, t2
 ¬CAUS (voir *ne lui ôta rien de ses forces*)
 [1b] Rome : être forte, degré < a, t3
 = [1] Rome : ¬(devenir moins forte)

Ensuite, on le schématise, selon nous plus correctement, comme contexte concessif avec un certain nombre de conditions extra ([4]-[7]), qui sont signalées à la surface par des phrases juxtaposées, mais étroitement liées à la phrase à expliquer par la ponctuation (double point) :

- [3] (peuple X : prendre capitale de nation Y) >> (capitale : devenir moins forte)
 [2] Gaulois : prendre Rome
 néanmoins : [1] Rome : ¬(devenir moins forte)
 conditions extra (on fait l'économie du contexte complet ici) :
 [4a] armée romaine : être dissipée, degré > a
 [4b] armée romaine : être vaincue, degré < a

- [5] armée romaine : être entière, 90%³⁶
 [6] peuple romain : se sauver
 [7a] ville de Rome : \neg (être détruite par feu)
 [7b] quelques cabanes : être détruites par feu

10. Conclusions

Nous avons essayé de montrer, à l'aide d'exemples concrets provenant du texte hautement explicatif des *Considérations* de Montesquieu, la différence sémantico-logique entre les explications causales d'un côté et les explications logiques de l'autre. Cette différence est, selon nous, de nature référentielle et non de nature extra-linguistique. Le choix normalement libre d'un producteur de texte entre des stratégies explicatives causales et logiques pour un même contexte constitue notre argument principal contre une définition extra-linguistique et pour notre définition référentielle des concepts «cause (linguistique)» et «raison».

Les explications logiques, qui donnent des *raisons* de quelque chose, sont construites autour de prémisses majeures et mineures (des lois et des cas) et de conclusions (des résultats). Elles se réfèrent à l'univers des propositions ou des jugements dont elles décrivent les liens respectifs. Parmi les explications logiques, on compte les explications non-particulières (déductives, inductives, abductives) ainsi que les explications particulières (concessives, consécutives, corrélatives, hypothétiques, finales et «occasionnelles»).

Les explications causales, qui donnent les *causes* de quelque chose, réfèrent directement au monde phénoménologique et stipulent des liens entre des éventualités. La référence linguistique à des liens causaux est indépendante de la référence à des lois.

Par un choix théorique fondé sur l'argument que tous les contextes qui demandent un travail inférentiel du récepteur (par exemple les contextes sans signaux explicatifs de surface), ainsi que tous les contextes exprimant des liens entre propositions à travers des connecteurs phrastiques sont des contextes par définition logiques, on réserve le terme de «causalité (linguistique)» exclusivement aux contextes qui sont signalés à la surface par des expressions causatives (*tuer, augmenter, faire faire, etc.*) et causales (*cause, effet, produire, engendrer, à cause de, etc.*).

Alexandra Kratschmer
 Université de Vienne

Notes

1. Nous présentons ici une partie des résultats d'un travail de recherche post-doctorale financé par l'Académie Autrichienne des Sciences au moyen d'une

- bourse de trois ans «APART» («Austrian programme for advanced research and technology») commencé en 1994 et terminé en 1997.
2. N.B. Il ne s'agit pas de l'implication matérielle de la logique formelle; voir le point 6, ci-dessous.
 3. Cette confusion, qui ne vaut pas seulement pour le français, peut même être trouvée dans les grands dictionnaires : pour le français voir GLE, pour l'allemand voir MEL, pour l'espagnol voir EUI, pour l'anglais voir WID, pour le danois voir GL; seule l'encyclopédie italienne UTET en fait une distinction nette.
 4. Cet aspect philosophique nous a été signalé par Kevin Mulligan, Genève.
 5. C'est à Jacques Jayes, E.H.E.S.S. (Paris) et Genève que l'on doit cette référence.
 6. Reiter 1980, cité par Kleiber 1990, p. 110.
 7. On doit cette référence à Jean-Paul Bronckard, Genève.
 8. Avec *responsabilité* on a affaire à une notion centrale de la philosophie, de la psychologie et de la jurisprudence, notion étroitement liée à la question de l'intention ainsi qu'à toute éthique actionnelle.
 9. Références de Davidson à Plantin citées toutes selon Torck 1996, p. 21-48.
 10. On répète que pour nous, «argumentation» dénote des effets pragmatiques dérivant entre autres de l'explication (à son tour fait sémantique).
 11. Metzeltin a été critiqué pour cet usage «nonchalant» et «ad hoc» des indications à pourcentages (voir Meyer-Hermann 1995, p. 323 : «même pas discutable», «il est simplement impossible d'objectiver les quantifications proposées par Metzeltin»; notre traduction). On suit néanmoins l'argument de Metzeltin qu'une telle attribution intuitive et ad hoc (suivant le contexte, bien entendu) est suffisante pour remplir d'une manière satisfaisante la majeure partie des tâches qu'une description formelle de langage peut assumer. Certes, si l'on vise à un traitement automatique du langage naturel, il faudra se fonder sur des critères bien plus «palpables» (éventuellement sur la base d'expérimentations psycholinguistiques qui apporteraient des dates en direction de cette «objectivation» mise en doute par Meyer-Hermann). Mais ceci n'est pas notre propos ici.
 12. Dans le cas d'un narrateur etc. à la première personne, le locuteur et l'énonciateur sont bien entendu coréférentiels et le deuxième énonciateur devient, pour les cas standard, superflu. Ce dédoublement du locuteur en un second énonciateur devrait être regardé comme le cas standard pour les contextes où un locuteur fait savoir l'opinion d'un énonciateur qu'il a inférée au lieu de l'avoir entendue ou lue.
 13. La référence est à lire de la manière suivante : phrase extraite du paragraphe 13 du chapitre I des *Considérations* de Montesquieu.
 14. Voir par exemple Gruppo di Padova 1979, p. 341 (cité selon Prandi 1996, p. 71) : «le finali, esattamente come le causali, stabiliscono una relazione causale» (Prandi classe cette position comme «déconcertante» à moins qu'on n'accepte la distinction kantienne entre causalité «selon la nature» et causalité «en base de la liberté»).
 15. Voir par exemple Cuzzolin 1996, p. 104 : «causa intensificata».
 16. Cela ne vaut pas pour le connecteur à *cause de* (qui n'est pas phrastique, d'ailleurs, régissant un syntagme nominal) : à *cause de* est incompatible avec une lecture inférentielle : *il est à la maison à cause de la lumière dans le salon – comparez avec l'acceptable il est à la maison parce qu'il y a de la lumière dans le

salon. Evidemment, à cause de réalise une référence directe à des liens entre phénomènes (des formes comme *on est venu en retard à cause de mon frère* sont à prendre comme des ellipses pour à cause de l'action X de mon frère).

17. *La cavalerie carthaginoise valait mieux que la romaine (...). Dans la première guerre punique, Régulus fut battu dès que les Carthaginois choisirent les plaines pour faire combattre leur cavalerie (...)* (par. 24-25/IV).
18. En fait, tous les événements peuvent être décrits comme une forme de changement d'état : la «création» comme le «changement de la non-existence à l'existence», une action humaine «causée» comme «changement de l'état de la non-action à l'action»; notre distinction notationnelle relève donc plutôt de notre souci de garder nos formalisations proches des réalisations linguistiques «naturelles».
19. Dans nos analyses, on a aussi formalisé des lois avec des indications temporelles comme éléments constitutifs, mais cela est dû au fait que des raisonnements successifs décrivent souvent des étapes successives de l'histoire romaine qu'on veut distinguer de cette manière : voir exemple (17) qui est en contraste avec la période de la grandeur (t1) des Romains.
20. [3b] est, dans notre analyse, même une conclusion de la mineure [3a], relation signalée à la surface par le connecteur *et*.
21. Voir par exemple Foolen (1997, p. 8) à propos de la concessivité : «The figure of frustrated expectation is cognitively important (...) Such situations thus have a high communicative value. It is, therefore, not surprising, that all languages seem to have at least one marker that indicates this relation of frustrated expectation.»
22. On peut reformuler le syntagme nominal *le poison de la cour* dans une proposition «cour romaine : être corrompue», ainsi qu'il fut plus séparé (= le poison, bien entendu séparé parce que la cour même est séparée) dans une proposition «cour romaine : être séparée».
23. Comme l'indique déjà la terminologie de «causa frustrata», l'auteur regarde la concessivité comme un cas spécial de la causalité, bien qu'il en discute les mécanismes qu'on appellerait logico-déductifs : «l'opinione maggiormente diffusa nella letteratura specialista si può riassumere con le parole di Martin (1987, p. 81) : «dans tout énoncé concessif, on perçoit, sous-jacente (...), une relation hypothétique dont l'antécédent est vrai et dont le conséquent est faux» :» (Mazzoleni 1996, p. 48). Nous prenons cette citation de Martin comme un étayage ultérieur de notre analyse des raisonnements concessifs et hypothétiques (entre autres) en tant que déductions logiques.
24. A propos de la négation de liens explicatifs voir notre discussion point 9.4.
25. [3a] et [3b] sont des explicitations de [3]; [6a], [6b] et [6c] sont des explicitations de [2] : cela veut dire, selon nous, qu'ils ont un statut équivalent dans la déduction en question.
26. Voir l'exemple suivant de notre corpus : *Les Romains eurent bien des guerres avec les Gaulois. L'amour de la gloire, le mépris de la mort, l'obstination pour vaincre, étoient les mêmes dans les deux peuples, mais les armes étoient différentes. Le bouclier des Gaulois étoit petit, et leur épée mauvaise : aussi furent-ils traités à peu près comme dans les derniers siècles les Mexicains l'ont été par les Espagnols.* (par. 1/IV). Ici, *mais* signale la condition extra qui explique la conclusion surprenante «défaite», signalée à la surface par *aussi*.

27. *Car ils avoient porté les choses au point que les peuples et les rois étoient leurs sujets, sans savoir précisément par quel titre; étant établi que c'étoit assez d'avoir ouï parler d'eux pour devoir leur être soumis.* (par. 27 /VI). Dans ce contexte, *sans* signale le cas qui, normalement, permettrait la déduction d'une conclusion déterminée (on aurait ici une loi implicite selon laquelle «qui ne sait pas par quel titre il est sujet, n'est pas sujet»). La structure *étant établi (...)* exprime la condition extra qui permet la déduction de la conclusion *les peuples et les rois étoient leurs sujets*.
28. On peut imaginer que les contextes exprimés au présent ou futur grammatical disposent d'une «force argumentative» (interactionnelle-discursive) plus importante que les contextes au passé, par exemple comme instructions d'action (cf. *si tu étudies bien, tu vas passer ton examen = je te conseille d'étudier* ou même avec une force illocutoire exhortative). On ne peut pas en donner d'indications plus précises à partir de notre corpus qui est, on vient de le dire, presque entièrement limité à des contextes du passé. On répète aussi que l'effet pragmatique des structures explicatives ne constitue pas notre souci central ici.
29. Dans un contexte «si p, q» Ducrot regarde «p» comme *présupposé* (= «implicite immédiat» du constituant linguistique et non défaisable : voir p. 133) et «q» comme *sous-entendu* (= «implicite discursif» du constituant rhétorique et ainsi défaisable : voir p. 133); pour rester dans la terminologie de Ducrot, on pourrait donc dire que le «q» «sous-entendu» est justement activé et non pas annulé dans les contextes explicatifs.
30. «faire ce qu'ils firent sous Mahomet II» veut dire «conquérir Constantinople».
31. Comparez Anscombe (1957, p. 35) : «the future state of affairs mentioned must be such that we can understand the agent's thinking it will or may be brought about by the action about which he is being questioned.» N.B. la «question» ici en jeu est la question «pourquoi» dont l'«applicabilité» à des contextes d'action suscitant une réponse quant aux raisons d'agir serait le trait définitoire d'*intention* pour Anscombe.
32. Selon nos analyses, les structures de surface *par + syntagme nominal* dans le contexte présent sont des structures exprimant des propositions entières. Ceci nous paraît important à souligner. Le prédicat qu'on choisit à la fin comme substitut est moins important dans ce contexte-ci et peut être discuté.
33. Le contexte permet d'inférer la réussite du calcul.
34. La phrase entre parenthèses qui indique le contexte précédent montre elle-même une structure explicative complexe – on renvoie à Kratschmer (en préparation) pour les détails – ici, on infère un prédicat «se fortifier» du contexte précédent valable pour les factions («les bleus et les verts»); ce prédicat décrit l'événement qui cause l'anéantissement des magistrats.
35. Alors que la contribution de Van Dijk est antérieure à celle du Ducrot, celui-ci insère cette idée de manière systématique dans son système polyphonique (Van Dijk, pour des raisons d'espace et de pertinence – «require separate discussion» –, n'approfondit pas cette idée qu'il lance à côté de deux autres questions regardant la négation).
36. [5] peut être interprété comme conclusion de [4a et b] qui assumeraient ainsi un statut de prémisses mineures.

- Montesquieu, Charles-Louis de Sécondat (1734/1951): *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, in: Montesquieu, *Œuvres complètes*. Gallimard, Paris.
- Prandi, Michele (ed.) (1996): La subordinazione non completiva. Un frammento di grammatica filosofica. *Silva* XXV, 1996, 1.
- Prandi, Michele (1996): I costrutti finali, in: Prandi (ed.), p. 67-101.
- Previtera, Luisa (1996): I costrutti causali, in: Prandi (ed.), p. 29-46.
- Rossari, Corinne et Jacques Jayez (1996-97): *Connecteurs et systèmes de contraintes*. Papiers de travail du séminaire de DES du même titre, Université de Genève.
- Rossari, Corinne et Jacques Jayez (1997): Connecteurs de conséquence et porté sémantique, in: *Cahiers de Linguistique Française* 19, p. 1-33.
- Sperber, Dan et Deidre Wilson (1986): *Relevance, Communication and Cognition*. Blackwell, Oxford.
- Torck, Danièle (1995): *Aspects de la causalité discursive en français oral contemporain*. IFOTT, Amsterdam.
- UTET = *Grande dizionario enciclopedico UTET*, 1968. Unione Tipografico-Editrice Torinese, Torino.
- Van der Hoek, Wiebe et Cees Witteveen (1996): Principles of Non-Monotonic Reasoning. Reader at : *Eighth European Summer School in Logic, Language and Information*, Prague.
- Van Dijk, Teun A. (1977): *Text and Context. Explorations in the semantics and pragmatics of discourse*. Longman, London/New York.
- WID = *Webster's Third New International Dictionary of the English Language Unabridged*. 1971. G.&C. Merriam Company, Publishers, Springfield/ Massachusetts.

Résumé

A l'aide d'une analyse propositionnelle («proposition» entendue ici comme unité de contenu sémantique) cherchant à expliciter les relations sémantico-logiques centrales implicites aux concepts linguistiques complexes causal, consécutif, corrélatif, concessif, hypothétique, final et «occasionnel», nous cherchons à démontrer qu'il existe une différence sémantico-logique nette entre la causalité et les concepts restants. Cette différence est, selon nous, de nature référentielle et non de nature extra-linguistique. Les explications logiques, qui donnent des *raisons* de quelque chose, sont construites autour de prémisses majeures et mineures (des lois et des cas) et de conclusions (des résultats) et réfèrent à l'univers des propositions ou des jugements dont elles décrivent les liens respectifs. Parmi les explications logiques, on compte les explications non-particulières (déductives, inductives, abductives) ainsi que les explications particulières (consécutives, corrélatives, concessives, hypothétiques, finales et occasionnelles).

Les explications causales, qui donnent les *causes* de quelque chose, réfèrent directement au monde phénoménologique et stipulent des liens entre des éventualités. La référence linguistique à des liens causaux est indépendante de la référence à des lois.

Par un choix théorique fondé sur l'argument que tous les contextes qui demandent un travail inférentiel au receveur, ainsi que tous les contextes exprimant des liens entre propositions à travers des connecteurs phrastiques sont des contextes par définition logiques, on réserve le terme de «causalité (linguistique)» exclusivement aux contextes qui sont signalés à la surface par des expressions causatives et causales.

Bibliographie

- Adam, Jean-Michel, (³1992): *Les textes : types et prototypes. Récit, description, argumentation, explication et dialogue*. Nathan, Paris.
- Anscombe, G.E.M. (1957): *Intention*. Blackwell, Oxford.
- Bally, Charles. (⁴1965): *Linguistique générale et linguistique française*. Francke, Berne.
- Casati, Roberto et Achille Varzi (éd.) (1996): *Events*. Dartmouth Publishing Company, Aldershot.
- Cuzzolin, Pierluigi (1996): La proposizione consecutiva in italiano, in: Prandi (ed.) 1996, p. 103-151.
- De Beaugrande, Robert-Alain et Wolfgang Ulrich Dressler (1981): *Einführung in die Textlinguistik*. Niemeyer, Tübingen.
- Ducrot, Oswald (1980): *Les mots du discours*. Minuit, Paris.
- (1984): *Le dire et le dit*. Minuit, Paris.
- (1990): *Logique, structure, énonciation*. Minuit, Paris.
- (1991): *Dire et ne pas dire*. Hermann, Paris.
- EPW = *Enzyklopädie Philosophie und Wissenschaftstheorie*. 1984. Bibliographisches Institut Mannheim/Wien/Zürich.
- EUI = *Enciclopedia Universal Ilustrada Europeo-Americana*. s.a. Barcelona : Hijos de J. Espasa, Editores.
- Foolen, Ad. (1991): Polyfunctionality and the semantics of adversative conjunctions, in: *Multilingua* 10 : 1/2, p. 79-92.
- Foolen, Ad. (1997): *Towards a theory of the concessive-adversative complex*. Nijmegen, Unveröffentlichtes Manuskript.
- GL = *Gyldendals Leksikon*. 1977-84. Nordisk Forlag, Copenhague.
- GLE = *Grand Larousse encyclopédique*, 1960. Larousse, Paris.
- Hookway, Christopher (1985): *Pierce*. Routledge & Kegan Paul, London.
- Kleiber, G. (1990): *La sémantique du prototype. Catégories et sens lexical*. PUF, Paris.
- Kratschmer, Alexandra (en préparation): *Erklärungsstrategien, semantische Felder und Makrostrukturen in den Considerations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence von Montesquieu : eine Fallstudie zur semantischen Architektur von explikativen Texten* (titre de travail). Habilitationsschrift, Wien.
- Mazzoleni, Marco. (1996): I costrutti concessivi, in: Prandi (ed.), p. 47-65.
- MEL = *Meyers Enzyklopädisches Lexikon*. 1974. Bibliographisches Institut, Mannheim/Wien/Zürich.
- Metzeltin, Michael et Harald Jaksche (1983): *Textsemantik*. Gunter Narr, Tübingen.
- Metzeltin, Michael (1997): *Sprachstrukturen und Denkstrukturen unter besonderer Berücksichtigung des romanischen Satzbaus*. Eigenverlag 3 Eidechsen, Wien.
- Meyer-Hermann, Reinhard (1995): Rezension von : Metzeltin, Michael: *Semántica, pragmática y sintaxis del español*. (Pro Lingua, Bd. 5). Egert, Wilhelmsfeld, in: *Zeitschrift für Romanische Philologie* 111/1995, p. 319-325.
- Moeschler, Jacques (1996): *L'ordre temporel est-il naturel? Narration, causalité et temps verbaux*. ms.
- Moeschler, Jacques (1996-97): *Analyse pragmatique du discours*. Papiers de travail du séminaire de DES du même titre, Université de Genève.

- Montesquieu, Charles-Louis de Sécondat (1734/1951): *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, in: Montesquieu, *Œuvres complètes*. Gallimard, Paris.
- Prandi, Michele (ed.) (1996): La subordinazione non completiva. Un frammento di grammatica filosofica. *Silva* XXV, 1996, 1.
- Prandi, Michele (1996): I costrutti finali, in: Prandi (ed.), p. 67-101.
- Previtera, Luisa (1996): I costrutti causali, in: Prandi (ed.), p. 29-46.
- Rossari, Corinne et Jacques Jayez (1996-97): *Connecteurs et systèmes de contraintes*. Papiers de travail du séminaire de DES du même titre, Université de Genève.
- Rossari, Corinne et Jacques Jayez (1997): Connecteurs de conséquence et porté sémantique, in: *Cahiers de Linguistique Française* 19, p. 1-33.
- Sperber, Dan et Deidre Wilson (1986): *Relevance, Communication and Cognition*. Blackwell, Oxford.
- Torck, Danièle (1995): *Aspects de la causalité discursive en français oral contemporain*. IFOTT, Amsterdam.
- UTET = *Grande dizionario enciclopedico UTET*, 1968. Unione Tipografico-Editrice Torinese, Torino.
- Van der Hoek, Wiebe et Cees Witteveen (1996): Principles of Non-Monotonic Reasoning. Reader at : *Eighth European Summer School in Logic, Language and Information*, Prague.
- Van Dijk, Teun A. (1977): *Text and Context. Explorations in the semantics and pragmatics of discourse*. Longman, London/New York.
- WID = *Webster's Third New International Dictionary of the English Language Unabridged*. 1971. G.&C. Merriam Company, Publishers, Springfield/ Massachusetts.

Résumé

A l'aide d'une analyse propositionnelle («proposition» entendue ici comme unité de contenu sémantique) cherchant à expliciter les relations sémantico-logiques centrales implicites aux concepts linguistiques complexes causal, consécutif, corrélatif, concessif, hypothétique, final et «occasionnel», nous cherchons à démontrer qu'il existe une différence sémantico-logique nette entre la causalité et les concepts restants. Cette différence est, selon nous, de nature référentielle et non de nature extra-linguistique. Les explications logiques, qui donnent des *raisons* de quelque chose, sont construites autour de prémisses majeures et mineures (des lois et des cas) et de conclusions (des résultats) et réfèrent à l'univers des propositions ou des jugements dont elles décrivent les liens respectifs. Parmi les explications logiques, on compte les explications non-particulières (déductives, inductives, abductives) ainsi que les explications particulières (consécutives, corrélatives, concessives, hypothétiques, finales et occasionnelles).

Les explications causales, qui donnent les *causes* de quelque chose, réfèrent directement au monde phénoménologique et stipulent des liens entre des éventualités. La référence linguistique à des liens causaux est indépendante de la référence à des lois.

Par un choix théorique fondé sur l'argument que tous les contextes qui demandent un travail inférentiel au receveur, ainsi que tous les contextes exprimant des liens entre propositions à travers des connecteurs phrastiques sont des contextes par définition logiques, on réserve le terme de «causalité (linguistique)» exclusivement aux contextes qui sont signalés à la surface par des expressions causatives et causales.